

# Bilan 1er semestre

JUILLET 2017



**SAUMUR**  
**VAL DE LOIRE**  
AGGLOMÉRATION



# EDITORIAL

« Notre nouvelle agglomération «Saumur Val de Loire » a été créée le 1er janvier 2017, constituée des anciennes structures intercommunales de Saumur Loire-développement, du Gennois, de Loire-Longué et des communes de Doué-en-Anjou, Louresse-Rochemenier, les Ulmes et Denezé-sous-Doué.

Dès les 12 et 19 janvier, l'ensemble de l'exécutif a été élu : le président, 15 vice-présidents et 7 conseillers délégués.

Chaque élu s'est vu confier des missions et des objectifs afin de faire vivre cette intercommunalité et de mettre en œuvre notre ambition pour le territoire. Tous les acteurs se sont fortement mobilisés et aujourd'hui notre agglomération est opérationnelle même si notre projet de territoire mérite d'être défini plus précisément. Ce sera l'objet des prochains séminaires des élus communautaires.

Mais d'ores et déjà, les défis sont nombreux :

- Défis financiers et fiscaux pour une harmonisation territoriale : c'est le travail de la Commission Locale d'Evaluation des

Charges Transférées (CLECT),

- Défi du développement économique et de la formation pour dynamiser notre territoire, le rendre attractif et soutenir l'emploi,

- Défi d'aménagement du territoire, pour une répartition judicieuse des équipements,

- Défi des services au public pour apporter à nos concitoyens les réponses à leurs demandes et leurs préoccupations,

- Défi d'équité sociale pour accompagner mieux ceux qui en ont le plus besoin,

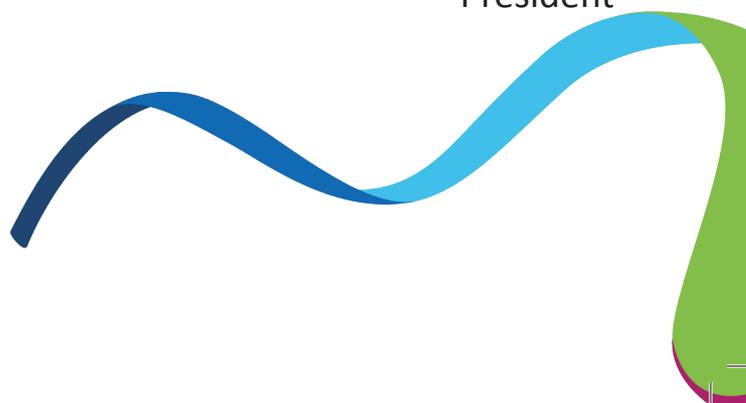
- Défi de qualité environnementale et de transition énergétique pour s'inscrire dans un projet de développement durable,

- Défi culturel pour faire rayonner le Saumurois.

Cette année 2017 est déterminante pour la mise en place de notre nouvelle Communauté d'agglomération et ce premier bilan nous est utile pour mesurer le travail déjà effectué et ce qui nous reste à faire.



Jean-Michel MARCHAND,  
Président





# SOMMAIRE

Développement économique / filière équestre / projet de campus .....	3
Prévention des risques naturels et technologiques .....	5
Ressources humaines et mutualisation .....	7
Travaux et grands équipements .....	9
Agriculture .....	11
Aménagement du territoire, urbanisme et habitat .....	13
Finances .....	15
Politiques sociales .....	17
Eau et assainissement .....	19
Environnement, déchets et énergies renouvelables .....	21
Commission locale des charges transférées (CLECT).....	23
Mobilités et numérique .....	25
Culture .....	27
Tourisme .....	29
Sports .....	31
Gestion des milieux aquatiques et biodiversité .....	33
Communication/évènementiel .....	35
Droit des sols .....	37
Patrimoine Tourisme troglodyte .....	38
Emploi - formation .....	39
Gens du voyage - Santé .....	41
Revitalisation des centre-ville et centre-bourgs - Insertion .....	42
Service public d'assainissement non collectif (SPANC) .....	44



# DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE FILIERE EQUESTRE PROJET DE CAMPUS

## OBJECTIFS

- Définir une politique d'aides aux entreprises,
- Impulser une politique de construction d'immobilier d'entreprises, équilibrée sur le territoire, en harmonisant les règles de location et de reventes (délais, tarifs, etc.),
- Positionner l'agence de Développement comme un outil qui fédère professionnels, élus, services communautaires et consulaires,
- Suivre le projet de Data center en souterrain et s'assurer de sa pérennité et de sa commercialisation,
- Soutenir la filière équine,
- Concrétiser, aux côtés de la Région, le projet de pôle universitaire - définir ses modalités financières et techniques de fonctionnement.

## JEAN-MICHEL MARCHAND, PRESIDENT

« Notre Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, c'est 49 communes, 30 zones d'activités économiques, plus de 5 000 entreprises et près de 40 000 emplois.

Le développement économique en est la première compétence et des moyens conséquents (5 millions d'euros) ont été inscrits au budget 2017 en investissement sur les infrastructures économiques. Il s'agit de proposer aux entreprises une offre de qualité adaptée à leurs besoins et qui anticipe sur leurs projets d'extension.

Le groupe de travail Economie peut s'appuyer sur la Direction du Développement économique et l'équipe des développeurs économiques qui accompagne les entreprises et suit les dossiers d'installation, sur l'Agence de Développement Saumur Val de Loire positionnée sur la promotion, la prospection

et l'animation des filières, sur la Maison de l'Emploi en charge de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et sur le pôle de formations mutualisées qui propose des formations universitaires en rapport avec les spécificités du Saumurois : équestre, tourisme, patrimoine, oenologie.

En étant à l'écoute des besoins exprimés et en agissant avec réactivité, nous sommes en capacité d'accompagner les entreprises dans leur développement, de favoriser de nouvelles installations, de valoriser la diversité de notre tissu économique et ainsi participer au dynamisme de notre territoire pour plus d'activités et plus d'emplois.



# UNE COMPÉTENCE OBLIGATOIRE PRIORITAIRE, AU SERVICE DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence développement économique s'est réorganisée autour de deux niveaux de collectivités : la région et l'EPCI. Au sein de la nouvelle Communauté d'Agglomération, un pôle de développement économique s'est structuré autour de chargés de mission constituant les interlocuteurs de proximité et privilégiés des entreprises du territoire de Saumur Val de Loire.

Une gouvernance politique du développement économique s'est également mise en place au sein de la Communauté d'agglomération avec la création d'un lien fort avec les maires et ou élus référents des communes afin d'être au plus près et à l'écoute des besoins des entreprises.

Dans le cadre d'une concertation entre élus de la Communauté d'agglomération et représentants de l'Agence de Développement Saumur Val de Loire, un travail de clarification a été opéré permettant de mieux positionner les rôles respectifs de chacun. L'agence constitue l'outil qui fédère les acteurs économiques, qui anime les filières d'entreprises, et qui assure la promotion du potentiel économique de notre territoire à travers un programme d'actions clair et partagé entre élus de la collectivité et entreprises. La direction du développement économique de la Communauté d'agglomération constitue l'interlocuteur privilégié chargé d'accompagner les projets d'installation et de développement des entreprises du territoire saumurois.

Concernant la politique d'aides aux entreprises, la Région, au titre de sa compétence et dans le cadre de son schéma régional de développement économique, vient de définir son cadre d'intervention et les dispositifs qu'elle compte déployer. De son côté, à l'issue d'un débat mené en son sein, la Communauté d'agglomération a précisé son action en matière d'aide aux entreprises. Elle ne souhaite pas partir sur un règlement d'intervention mais plutôt sur de grands principes afin de pouvoir s'adapter aux demandes qui lui seront formulées et intervenir là et quand cela est nécessaire.

Les priorités retenues :

- une intervention qui s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les aides régionales pour accentuer l'effet levier sur le projet accompagné,
- une intervention prioritairement ciblée sur les projets créateurs d'emplois pour le territoire.

Un important travail a également été mené par la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire pour harmoniser les pratiques tarifaires des bâtiments économiques (ateliers/ usines relais) des quatre ex EPCI. Il a permis d'aboutir à une règle commune et équilibrée de location et de revente des bâtiments économiques de la collectivité.

Concernant le projet d'un DATA CENTER en monde souterrain, celui-ci se poursuit activement autour d'un consortium composé d'entreprises spécialisées dans ce secteur d'activité et de la Caisse des Dépôts et Consignations. La Communauté d'agglomération a décidé d'apporter son soutien à la conduite de ce projet en mobilisant en son sein des ressources humaines chargées d'assurer le pilotage opérationnel, la coordination, la communication et le suivi du prototype Data Center. Une étape décisive visant à évaluer le marché potentiel, les conditions juridiques et économiques d'une modélisation économique et technique est actuellement en cours. Ses conclusions, attendues pour le courant de l'été, seront décisives dans le déploiement « grandeur nature ».

La communauté d'agglomération a décidé pour 2017 d'apporter son soutien financier à trois manifestations portées par le Comité Équestre au regard de leur rayonnement et de leur capacité à développer l'attractivité de notre territoire. Il s'agit du Concours Complet International, des HIT (Horse Innovation Talks) et du festival Art/Off Cheval.



# PREVENTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

## OBJECTIFS

- Préparer la prise de compétence GEMAPI pour le 1er janvier 2018, tant dans ses aspects institutionnels, techniques que financiers
- Négocier les financements pour les travaux sur les digues domaniales
- Suivre le plan de prévention des risques inondation, sensibiliser la population au risque inondation
- Réaliser un plan intercommunal de sauvegarde - Accompagner les communes intéressées dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans communaux de sauvegarde et leurs plans de continuité d'activité
- Parfaire la connaissance des cavités, et la partager - encourager l'entretien des cavités, ou leur réutilisation / valorisation, notamment en s'assurant de la concrétisation des actions prévues dans la PRI monde souterrain
- Sensibiliser au risque «glissement de terrain»

## ISABELLE DEVAUX, 1<sup>ERE</sup> VICE-PRESIDENTE



Le soutien du service environnement et plus particulièrement des risques est des plus précieux pour la découverte des missions qui m'incombent.

Mes délégations sont conséquentes et doivent être prioritaires. D'autant que les délais impartis sont très courts notamment pour mettre en place la GEMAPI dont les enjeux sont considérables.

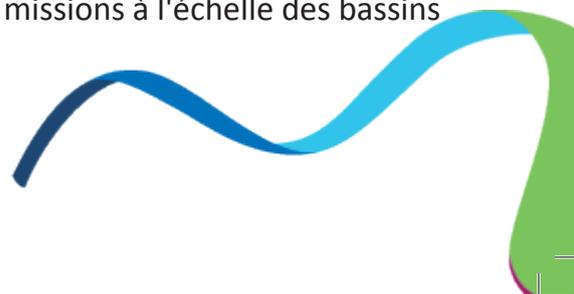
Cela n'exclut pas pour autant, les cavités pour lesquelles les attentes en gestion et en valorisation sont grandes.

Passer d'une Communauté de Communes de 18 000 habitants à une Agglomération de plus de 100 000 personnes, n'est pas aisé. Et pourtant, relever ce défi est exaltant. Défi qui a pour mot d'ordre : agir.



## LES SIX PREMIERS MOIS

Au 1er janvier 2018, la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire sera compétente en matière de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI). Cette prise de compétence suppose une organisation et une uniformisation des missions à l'échelle des bassins versants.



Les échanges avec les services de l'État, l'Établissement Public Loire, les syndicats de rivière existants et les EPCI voisins engagés au début de l'année 2016 se poursuivent. Ils ont pour objectifs de déterminer les missions adaptées à chaque bassin versant présent sur le territoire : la Loire, l'Authion, le Thouet et le Layon Loire Aubance, en fonction des enjeux.

Si les missions liées à la gestion des milieux aquatiques seront exercées par les syndicats de rivière existants, dont les périmètres seront étendus aux territoires non gérés, la question de la gestion de la prévention des inondations reste à construire.

Le volet obligatoire PI ne concerne que les travaux de sécurisation, l'entretien et la surveillance des ouvrages de protection, à savoir les digues.

Un groupe de travail « GEMAPI » a été mis en place pour une meilleure appropriation de ce dossier très technique, et qui permet de donner des orientations aux instances communautaires. Une réunion d'information à destination de l'ensemble des maires sera programmée au mois de septembre.

En lien direct avec la Communauté de Communes de Baugeois Vallée et Angers Loire Métropole, l'unité Prévention des Risques a abouti au vote d'une clé de répartition pour la participation au financements des travaux de sécurisation de la levée de l'Authion à hauteur de 2,76 millions d'euros. Les collectivités ont été sollicitées à hauteur de 20%, en complément de la subvention exceptionnelle accordée par le Ministère de 80% sur les 15,3 millions de travaux programmés pour le Maine et Loire.

Vu l'impact financier supporté par nos collectivités, les négociations avec les conseils départementaux et régionaux ont été engagées pour une participation complémentaire.

Saumur Val de Loire est associée par les services de l'État au processus de révision du Plan de Prévention du Risque Inondation pour le val d'Authion et la Loire saumuroise. Dans le cadre de l'élaboration des cartographies d'aléas, l'unité risque a appuyé les communes dans le suivi de l'impact de ce document sur les possibilités d'urbaniser leur territoire.

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde est l'une des actions de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation. Validée à l'unanimité et avec les félicitations de la Commission Inondations du Plan Loire le 14 juin 2017.

La mise en œuvre de cette stratégie, à l'appui de l'Établissement Public Loire, dépend directement de la mise en place d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) qui conditionne les financements. Ce programme d'action devra être présenté par les acteurs au début de l'année 2018.

Un groupe de travail spécifique aux missions « cavités souterraines » est mis en place afin de suivre et d'élaborer le Programme d'Action de Prévention des Risques Cavités (PAPRICA) qui bénéficie de l'appui technique de l'INERIS et du Ministère de la transition écologique et solidaire. La démarche Cavité mise en place par la collectivité en 2012 sera étendue à l'ensemble des territoires fusionnés et s'accompagnera de projets de sensibilisation.

Dans la continuité de ces actions de gestion des cavités en tant que risque, l'unité participe aux projets de valorisation et de reconquête du monde souterrain que sont les projets de parcours Loire à vélo Souterraine, développement de Data Center en milieu souterrain et d'exploitation du potentiel aérothermique des cavités souterraines. Ces projets sont actuellement à différents stades, et permettent non seulement de modifier la perception du monde souterrain, mais aussi de réinvestir des espaces qui présenteront de plus en plus de dangers au fil du temps.

L'unité appuie également les partenaires extérieurs pour des projets de recherche sur le territoire afin de parfaire la connaissance du fonctionnement des cavités souterraines en saumurois.



# RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION

## OBJECTIFS

- Stabiliser la masse salariale Favoriser les mutualisations de service entre collectivités - développer des partenariats permettant à la communauté d'agglomération de s'appuyer sur les services municipaux,
- Harmoniser les régimes indemnitaires en mettant en place le (RIFSEEP) avant la fin de l'année 2017,
- Harmoniser les temps de travail s'appliquant aux personnels en respectant le cadre légal,
- Harmoniser les avantages sociaux s'appliquant au personnel de la communauté d'agglomération,
- Mettre en place un plan de formation intercommunal.

## MICHEL PATTEE, 2<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dispose maintenant de services opérationnels même s'il doit encore être envisagée l'adaptation de certains postes de travail en fonction des besoins et des changements intervenus dans les missions de la nouvelle agglo.

L'objectif de maintenir la masse salariale a pour moi priorité, même si les moyens humains doivent aussi être en

adéquation avec le niveau de services attendu par les élus et par les usagers.

Toutes mutualisations possibles avec les services municipaux sont envisagées chaque fois qu'un besoin est détecté et je serai vigilant à ce que ces moyens d'action soient sollicités chaque fois que possible.



## LES ACTIONS REALISEES

1 – Création d'un outil d'organigramme incluant l'ensemble des agents ayant intégré la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et mise à jour du tableau des emplois et des effectifs.

2 – Réalisation d'un diagnostic sur les différents usages et règles des collectivités antérieures à l'agglomération en matière de temps travaillé.

Mise en place de groupes de travail avec les agents en cours (membres des CT et CHSCT). La 1ère réunion des directeurs et chefs de services pour partage du diagnostic et élaboration d'hypothèses de travail était prévue le 4 juillet.

3 – Mise en place de nouveaux Comité technique (CT) et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire : Procédure

d'élections lancée puis tirage au sort faute de liste déposée. Les CT et CHSCT nouvellement constitués ont été installés le 22 juin.

4 – Suivi de la masse salariale : Le budget alloué sur le chapitre 012 du budget principal notamment, a tenu compte de l'ensemble des postes existants au sein des services de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire mais aussi des dispositions prises avant le 31 décembre 2016 pour certains services.

Ont aussi été intégrés les créations rendues nécessaires par l'exercice de nouvelles compétences (PLUI, ADS, Mobilité, etc). Par ailleurs, il est établi un état détaillé mensuel de la consommation des crédits du chapitre 012 sur tous les budgets de la Communauté d'agglomération. Ces états sont visés chaque mois par le Vice-Président et le Directeur Général des Services.

5 – Favoriser les mutualisations et développer les partenariats avec les services municipaux : d'ores et déjà les services achats-marchés, les missions vague-mestre, la mission « réceptions » sont mutualisés avec la Ville de Saumur; de plus, à compter du 1er juillet 2017, extension du service commun systèmes d'information avec la commune nouvelle de Doué-en-Anjou.

Une étude est actuellement en cours pour mutualisation de la location et de la maintenance de matériels de gestion des dépenses postales.

La Direction de l'Environnement et des Grands Equipements et la Direction des Politiques Sportives ont notamment développé des partenariats avec les communes sur tous les services techniques de proximité en ce qui concerne les personnels pour la saison estivale, l'entretien quotidien des zones d'activités et/ou des bâtiments de la médiathèque de Doué-La-Fontaine.

Des nouveaux partenariats seront établis chaque fois que possible.

6 – La mise en place d'un plan de formation intercommunal, de l'harmonisation des avantages sociaux et des régimes indemnitaires seront engagés après l'été 2017.

D'autres grands chantiers sont en attente en matière de Ressources Humaines :

- mise en place du nouveau RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

- harmonisation des avantages sociaux qui nécessitera concertation avec les organismes paritaires nouvellement mis en place à la Communauté d'Agglomération.





# TRAVAUX ET GRANDS EQUIPEMENTS

## OBJECTIFS

- Accompagner le plan routier départemental, notamment afin de finaliser la mise en 2x2 voies de la rocade de Saumur (RD 947), le contournement d'Allonnes et de Concourson - finalisation des partenariats financiers,
- Reprendre la gestion de l'ensemble des zones communales ,accompagner le processus d'évaluation des charges transférées, contractualiser avec les communes pour assurer l'entretien des zones au moindre coût,
- Mettre en oeuvre la politique d'investissement communautaire définie, suivre les grands chantiers d'investissements,
- Maîtriser les charges de fonctionnement (notamment fluides) des équipements communautaires,
- Assurer la fluidité des moyens de communication entre tous les acteurs (inter services Agglo - communes) - (test d'une organisation «ISO»),
- Dimensionner les moyens informatiques et téléphoniques de la Communauté d'agglomération aux besoins des services et aux enjeux de la dématérialisation.

## LIONEL FLEUTRY, 3<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT

La nouvelle agglo doit faire preuve d'ambition pour la conduite de sa politique d'investissement des grands équipements sur son territoire, tout en maîtrisant les finances publiques. Il est en particulier essentiel de prendre le temps de bien calibrer les projets d'équipements sportifs, culturels, économiques,... afin que ces derniers répondent aux attentes des utilisateurs, tout en veillant à intégrer dans la réflexion

préalable la réalité des coûts de fonctionnement prévisionnels qui seront supportés par la collectivité.



Enfin, profitons de l'expertise et du savoir-faire des communes pour travailler sur un partenariat permettant une gestion technique de proximité efficace de ces équipements communautaires.

## LES SIX PREMIERS MOIS

L'agglo a contribué à la finalisation du plan de financement pour la poursuite des travaux de doublement de la RD 347 entre le Pont du Cadre Noir et le giratoire de Pocé, incluant l'aménagement de l'échangeur des Romans à Bagneux. Sa participation financière sera de 1,72 M€ pour un montant global du projet de 10,4 M€ HT.

Les travaux, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Conseil Départemental du Maine et Loire, s'étaleront sur 4 années et pourraient commencer dès 2018.

Pour les autres projets d'infrastructures routières, les travaux de la déviation d'Allonnes devraient commencer début juillet 2017. La déviation de Concourson sur Layon est quant à elle prévue après 2021.

La nouvelle Communauté d'agglomération Saumur Lal de Loire gère désormais 31 zones d'intérêts communautaires, dont 16 ont été transférées par les communes. Une démarche d'évaluation des charges est en cours avec un prestataire externe, ceci afin de proposer une première approche financière à la CLECT pour septembre prochain. Des conventions de prestation de services ont été établies avec plusieurs communes de l'Agglo (Montreuil-Bellay, Distré, Saumur, Doué-en-Anjou, Gennes-val-de-Loire, Longué-Jumelles, les Rosiers-sur-Loire, Chacé) afin de faire intervenir leurs services techniques pour des prestations d'entretien courant de premier niveau (entretien des espaces verts, balayage voirie, etc.).

Les élus de l'Agglo ont validé un Programme Pluriannuel d'Investissement listant les projets majeurs qui vont marquer ce mandat. Les principaux projets portés sont les suivants :

- construction d'ateliers et usines relais sur les différentes zones communautaires ;
- suivi du projet de nouveau pôle de formation du saumurois, en lien avec les services de la Région qui assurent la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération ;
- travaux de modernisation ou d'extension des différents centres aquatiques (Val de Thouet, Offard, Gennes, Longué, les Rosiers-sur-Loire, Montreuil-Bellay, Brain-sur-Allonnes, Doué-en-Anjou) ;
- travaux de rénovation thermique de la médiathèque de Doué-en-Anjou ;
- travaux de modernisation du stade d'athlétisme d'Offard ;
- travaux de modernisation de la médiathèque de Saumur (rénovation thermique) ;
- travaux d'adaptation du Dôme pour permettre l'accueil de l'école de musique ;
- modernisation du parc des véhicules de service de l'agglo avec l'acquisition de véhicules électriques ;
- travaux de modernisation des voiries et de l'éclairage public des zones communautaires ;
- développement extension des zones d'activité (zone des sabotiers à Gennes-Val-de-Loire, ...);
- travaux de mise aux normes des équipements communautaires.

Les principales actions engagées pour la maîtrise des charges de fonctionnement des équipements communautaires sont les suivantes :

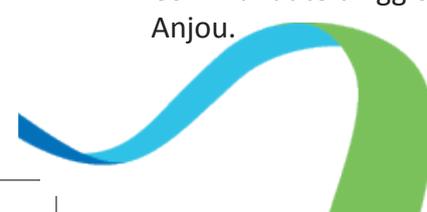
- participation au groupement d'achat des dépenses d'énergie proposé par le SIEMML pour les abonnements d'électricité et de gaz de ville,
- mise en place d'outils de supervision des équipements techniques de traitement d'air et d'eau (GTC) permettant d'optimiser les cycles de fonctionnement et les consommations des fluides et d'énergie,
- mise en place de contrats de maintenance ou d'entretien « globalisés » afin de faire des économies d'échelle.

La démarche « iso » n'a pas été initiée, ce devrait être un chantier lancé pour la fin du mandat. Des réunions de coordination sont organisées régulièrement entre les services opérationnels de la direction de l'Environnement et des Grands Equipements et les autres directions fonctionnelles de l'agglomération.

L'intégration des systèmes d'information et des données mais également la nouvelle organisation de la collectivité a eu un impact fort sur le plan de charge des services : Accueil et équipement de nouveaux agents, reprise des solutions informatiques et téléphoniques et des contrats.

L'intégration de l'ensemble des piscines du territoire et l'informatisation de la billetterie des piscines d'été ont été réalisées.

Le SIG a dû être étendu au nouveau périmètre en intégrant les données des 17 communes hors Saumur Loire Développement. Au 1er janvier, le service Systèmes d'Information est mutualisé entre la Communauté d'Agglomération, la Ville de Saumur, le CCAS de Saumur et la commune nouvelle de Doué-en-Anjou.





# AGRICULTURE

## OBJECTIFS

- Mettre en œuvre le plan d'actions relatif à l'installation et la transmission des exploitations,
- Positionner la communauté d'agglomération comme facilitateur de manifestations structurantes,
- Affirmer le Saumurois au sein du pôle végétal.

## JEROME HARRAULT, 4<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT

La question agricole est un sujet dont le territoire s'est saisi depuis plusieurs années déjà. Compétence facultative, et transversale, l'agriculture constitue une composante majeure de l'économie du territoire en raison de son importance sur le territoire (superficie, paysages, tourisme) mais aussi de son poids économique.

En effet, la nouvelle agglomération Saumur Val de Loire, rassemble 1 200

entreprises agricoles et plus de 3 400 actifs à la production, chefs d'entreprises et salariés.

La diversité de ces activités est très importante : de la semence, en passant par le maraîchage, de la production de rosiers à la viticulture... qui sont autant d'identités rayonnantes sur le territoire.



## UNE CONTINUITE DES ACTIONS ET UNE ADAPTATION AUX BESOINS LOCAUX

Les quatre EPCI, à travers le syndicat mixte du Grand Saumurois, s'étaient intéressés à la question de la commercialisation des produits locaux au travers de la restauration collective, et avait, pour cela, entamé un travail de diagnostic/action.

L'ensemble de ces travaux ont été repris par la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire au 1er janvier 2017. Leur suivi est assuré par la commission agriculture de la Communauté d'agglomération et chaque action est pilotée par un binôme de référents élus de cette commission. Ce fonctionnement permet aux élus de s'impliquer de manière directe dans les projets et leur mise en œuvre. Cette commission a récemment été ouverte à d'autres élus, des conseillers municipaux, permettant une plus grande intégration territoriale.

Le plan d'action agricole se décompose en trois volets distincts, pour lesquels sept actions sont déclinées.

### Volet installation : conforter l'espace de production (toutes productions), les sols et les ressources

Action 1 : « Mesures locales pour l'installation et la transmission » : L'objectif de ce groupe est de mobiliser tous les acteurs de l'installation et de la transmission en agriculture pour fédérer les énergies. Un annuaire, répertoriant toutes les aides et les services à disposition des chefs d'exploitation qui souhaitent transmettre, mais aussi auprès de ceux qui souhaitent s'installer sur le territoire, est en cours de réalisation et verra le jour en septembre 2017 afin d'orienter et d'accompagner au mieux le porteur de projet dans ses démarches.

Action 2 : « Rendez-vous individuels gratuits avec un conseiller spécialisé » : Menée à titre expérimental sur le secteur allonnais, cette action proactive s'adresse aux cédants d'exploitations agricoles âgés de 55 à 65 ans . Elle prend la forme d'un accompagnement individualisé de la Chambre d'Agriculture des cédants qui se posent la question de la transmission.

Action 3 : « Info & événement Farm-dating » : Il s'agit d'organiser une soirée d'information sur l'installation-transmission ainsi qu'un événement de mise en relation entre cédants et repreneurs avec une formation préalable des chefs d'entreprises « Présenter mon exploitation de manière attractive ». Cette soirée se déroulera sur le territoire saumurois en novembre 2017.

Action 4 : Groupe de travail foncier pour l'installation et la transmission des entreprises agricoles : Il s'agit ici de créer un lieu d'échanges des acteurs de la gestion foncière (élus, organismes, responsables structures), pour envisager des solutions au maintien du foncier agricole des exploitations viables ne trouvant pas naturellement de repreneur sur le territoire. Le groupe de travail foncier pour l'installation et la transmission des entreprises agricoles se réunira de nouveau à la rentrée de septembre 2017 pour définir le cadre et les contours des échanges entre ces structures.

### Volet commercialisation : développer la commercialisation des produits du végétal spécialisé

Action 5 : Production locale et restauration collective : une étude intitulée, « commercialisation des produits agricoles locaux : opportunités des restaurations collectives », a été réalisée en 2016. Elle concerne les productions de fruits et légumes du territoire et traite de la question des débouchés en restauration collective. L'enjeu sous-jacent de l'ancrage des productions légumières et fruitières dans le territoire a motivé le lancement de la démarche et une ébauche de plan d'action sur la question de la commercialisation des produits locaux est en train d'émerger.

### Volet innovation : développer les productions phares et s'inscrire dans l'expérimentation

Action 6 : Acquisition foncière pour une ferme-relais : Sur la base d'un foncier de 12 ha situé au sud de la zone d'activités de la Ronde, la Communauté d'Agglomération engage une réflexion sur un projet de création de ferme-relais, à l'instar des ateliers-relais qui se construisent dans le domaine industriel et artisanal.

Action 7 : Rédaction d'une charte de bon voisinage : Il s'agit d'élaborer un document sur la base d'une étude approfondie des pratiques territoriales agricoles, des spécificités culturelles, et des paysages, qui rappellera les règles de base du "bien vivre ensemble" à la campagne pour positiver les rapports entre agriculteurs et riverains.

Au-delà de ce plan d'actions, la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire soutient les événements dynamisant le territoire à l'instar de la manifestation Rando-Ferme, dont la 10<sup>ème</sup> édition s'est déroulée le 4 juin 2017, et a rassemblé près de 3 000 visiteurs.

La Communauté d'agglomération poursuit son soutien au pôle de compétitivité Végépolys que ce soit au titre de la gouvernance du pôle ou de sa plateforme technique Végépolys Innovation (ex-Valinov) à hauteur de 17 000 €.



# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET HABITAT

## OBJECTIFS

- Piloter l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'ex Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, du Longuéen et de 2 PLU de communes nouvelles du Gennois, en cohérence avec les orientations du SCOT,
- Faire vivre les documents d'urbanismes locaux,
- Piloter les OPAH existant sur le territoire - Accompagner financièrement le logement social et privé,
- Construire une politique de l'habitat équilibrée en lien avec le PLUI,
- Créer pour le 1er juillet 2017 si possible un grand service «Autorisation du Droit des Sol» rayonnant sur l'ensemble du territoire, avec une organisation déconcentrée et efficace.

## ARMEL FROGER, 5<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT

« Peut-être, introduire mon propos bilan en affirmant, qu'aujourd'hui, nous devons aménager autrement et surtout urbaniser mieux.

C'est bien l'essence même du projet SCOT et de son suivi. C'est également l'enjeu majeur des PLUI pour un aménagement durable.

C'est aussi le formidable enjeu du PLH

sur l'ensemble du territoire de Saumur Val de Loire.

Le travail à produire est déjà engagé et je suis persuadé que le résultat à venir apportera la vitalité nécessaire à notre territoire à condition que nous soyons tous acteurs de ce projet.



## LES SIX PREMIERS MOIS

A l'appui du SCOT qui a été approuvé le 23 mars 2017, ce premier semestre a permis de porter la voix d'un Saumurois unifié devant nos partenaires à l'occasion de la réalisation des nouveaux programmes et schémas d'aménagement : SRADDET, SDAASP, etc. Il s'est agi également de commencer à positionner la Communauté d'agglomération comme l'acteur incontournable et essentiel de l'Est-Anjou, et plus largement du Val de Loire.

La compétence Habitat se déploie à l'échelle du nouveau territoire Saumur Val de Loire

Conformément à la loi Egalité et Citoyenneté de janvier 2017, l'agglomération vient de lancer la prescription d'un nouveau PLH devant désormais couvrir, l'ensemble de son nouveau périmètre sous un délai de 3 ans. Ainsi, des enjeux forts devront être mis en débat à plus ou moins court terme, en lien direct avec les PLUi et PLU en cours d'élaboration.

### Le guichet unique ressources

L'agglomération disposait déjà depuis 2009 d'un guichet unique d'information, au sens d'un lieu ressources, référencé par les partenaires, les porteurs de projets, à disposition de tous les habitants du territoire.

Ce guichet a été conforté dès le premier semestre 2017 au moyen d'un partenariat renouvelé avec l'Espace Info Energie (EIE) de Maine et Loire et l'ADIL 49 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) pour répondre à toutes les questions d'ordre énergétique, fiscal, financier et juridique.

### La nouvelle gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux

L'agglomération a poursuivi, en prolongement des travaux engagés en 2016 à l'échelle des 32 communes, l'élaboration de la Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial (CET) à l'échelle de son nouveau périmètre.

Cette convention a vocation à traduire en objectifs précis et territorialisés les orientations en matière d'attributions de logement définies par la conférence intercommunale du logement (CIL) qui se réunira le 21 septembre 2017 pour en valider le contenu. La CET vise à améliorer la mixité sociale, en permettant aux plus modestes d'accéder au logement social, et à veiller à un meilleur équilibre entre les territoires.

Depuis le 1er janvier 2017 et le rattachement de l'office public HLM Saumur Habitat, l'agglomération dispose désormais d'un outil en propre, ancré localement et au service de l'ensemble de ses communes membres pour accompagner leur projet de développement.

### Les dispositifs garantissant l'accès au logement

Nombreux sont les dispositifs portés par l'agglomération au service de tous les publics et notamment à destination des publics jeunes et modestes parmi lesquels l'offre de permanence AIO (accueil Information Logement), l'hébergement temporaire et chez l'habitant ou bien encore l'intermédiation locative.

### La compétence PLU à l'échelle du nouveau territoire

- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) du secteur Saumur Loire Développement (32 communes) a été prescrit le 10 décembre 2016.

- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du secteur Loire-Longué (11 communes), et des communes nouvelles de Gennes-Val-de-Loire (5 communes) et Tuffalun (3 communes) : Prise en charge des PLU des communes nouvelles du Gennois (Gennes-Val-de-Loire/ Tuffalun) et intercommunal du Longuéen prescrit avant le 31/12/2016.

- différentes opérations ont été menées concernant les PlanS Locaux d'Urbanisme (PLU), Plan d'Occupation des Sols (POS), cartes communales des communes de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire :

\* Élaboration des projets de modifications simplifiée ou avec enquête publique, mise en compatibilité avec un projet d'intérêt général) : Artannes-sur-Thouet (régie), Distré, Fontevraud-l'Abbaye, Montreuil-Bellay, Le Puy-Notre-Dame (régie), Souzay-Champigny.

\* Définition des modalités de mise à disposition du public des projets de modifications simplifiées (CC du 22/06/2017).

\* Approbation de la modification simplifiée du PLU de St-Cyr-en-Bourg pour la ZAC d'habitat dite « des Plantes » (23/03/2017).

- Mise à jour des PLU communaux Ville de Saumur et Vivy (servitude Gaz) et classement sonore des infrastructures de transport, et servitudes aéronautiques pour de nombreuses communes, achèvement du PLU de Parnay (approbation le 22/06/2017), continuation du PLU de Vivy (enquête publique achevée le 26/04/2017)...

Enfin, suite à la prise en compétence PLU, la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire est devenue de droit titulaire du droit de préemption urbain (DPU) en lieu et place de ses communes membres.

## OBJECTIFS

- Préserver les grands équilibres financiers de la Communauté d'Agglomération, sans augmenter la fiscalité,
- Accroître notablement la politique d'investissement de la Communauté,
- Mettre en œuvre un pacte financier et fiscal de solidarité entre communauté d'agglomération et communes membres,
- Harmoniser les politiques fiscales et tarifaires des différents services, en s'assurant d'une bonne communication auprès des contribuables/usagers,
- Impulser une politique active de recherches de financement et de partenariats,
- Mettre en œuvre un contrôle de gestion, permettant d'évaluer et mesurer les politiques publiques menées par la communauté d'agglomération ou par ses satellites.

## JEAN-YVES FULNEAU, 6<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT



Ce 1<sup>er</sup> semestre est marqué par les rapprochements comptables des entités regroupées. Les budgets 2017 ont été votés en parallèle d'un plan pluriannuel d'investissement dont l'objectif est d'investir 12 M d'€ pour les besoins du territoire dont environ 50% fléchés vers le développement économique.

Une harmonisation des taux des taxes dites « ménages » sur l'ensemble du territoire a été mise en place. Afin de ne pas alourdir la charge fiscale des contribuables et ne pas pénaliser les recettes

des communes, chacune des 49 communes a reçu des moyens financiers via une attribution de compensation, qui permet de neutraliser l'effet fiscal généré par les nouveaux taux votés par Saumur Val de Loire.

Dans les prochains mois, un pacte financier et fiscal sera mis en place entre les communes et la communauté d'agglomération à l'issue du rapport de la CLECT.



## UNE POLITIQUE FINANCIERE AMBITIEUSE ET REALISTE

Pour garantir la faisabilité financière du programme d'investissement de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire de l'ordre de 12 M€/an sur le mandat, le premier travail a porté sur le fonctionnement afin de déterminer l'épargne disponible pour l'investissement, en tenant compte du poids des nouveaux emprunts nécessaires au financement du plan pluriannuel d'investissement comme suit :

	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement	39 192 568	39 647 592	39 464 150	39 860 039
Charges de fonctionnement	31 144 692	31 569 401	31 916 231	32 348 855
<b>= EXCEDENT BRUT</b>	<b>8 047 877</b>	<b>8 078 191</b>	<b>7 547 919</b>	<b>7 511 184</b>
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>5 083 930</b>	<b>5 218 977</b>	<b>4 539 496</b>	<b>4 100 794</b>
<b>ENCOURS au 31/12/N</b>	<b>22 290 530</b>	<b>22 062 906</b>	<b>25 031 570</b>	<b>25 823 724</b>
<b>Capacité désendettement en années</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Ratio Agglo Encours / habitant</b>	<b>222</b>	<b>220</b>	<b>250</b>	<b>258</b>
<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>9 243 025</b>	<b>9 910 094</b>	<b>9 595 450</b>	<b>7 194 433</b>
<b>INVESTISSEMENTS BRUTS N</b>	<b>11 660 602</b>	<b>12 757 416</b>	<b>13 463 618</b>	<b>10 158 306</b>
<b>INVESTISSEMENTS BRUTS (REPORTS N-1)</b>	<b>5 578 593</b>			
<b>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>2 927 982</b>	<b>2 927 982</b>	<b>2 927 982</b>	<b>2 927 982</b>

Cette chaîne d'épargne, qui montre un programme ambitieux et réaliste est proposée à fiscalité constante. Il est précisé qu'en 2017, 1 million d'€ est affecté aux fonds de concours à destination des communes membres dans le cadre de leur projet d'investissement.

Au 30 juin 2017, ci-après le taux de réalisation sur le budget principal (avec l'engagement des dépenses et des recettes) :

	<b>Crédits mandatés et engagés</b>	<b>Taux de réalisation</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	23 506 768 €	66,9 %
<b>Recettes de fonctionnement</b>	35 061 096 €	74,1 %
<b>Dépenses d'investissement</b>	8 199 583 €	35,4 %
<b>Recettes d'investissement</b>	1 428 187 €	9,0 %

Par ailleurs, s'il est nécessaire de chercher à maîtriser la dépense publique en améliorant son efficacité et son efficience, il est tout aussi indispensable de dégager de nouvelles marges de manœuvre en matière de recettes publiques. Dans cette perspective, la Communauté d'agglomération impulse une politique active de recherches de financement et de partenariats depuis sa création.

La collectivité s'est également engagée à la construction d'un pacte financier et fiscal de solidarité. Cependant, ancré dans une vision politique, ce dernier doit avant tout se placer au service du projet de territoire qui lui donne sa légitimité. Il en constitue ainsi le volet financier pour ce qui concerne la communauté et ses communes membres.

Cette relation étroite lui permet de dépasser la simple addition d'accords financiers isolés et de se positionner dans une logique d'intégration. C'est pourquoi, ce dernier suivra ou sera concomitant à la définition du projet de territoire en cours d'élaboration et sera consécutif à l'approbation du rapport de la CLECT.

D'autre part, dans le cadre de la fusion et suite à des politiques organisationnelles et tarifaires différentes sur les anciens territoires, la Communauté d'agglomération envisage d'harmoniser les politiques fiscales et tarifaires des différents services, en s'assurant d'une bonne communication auprès des contribuables/usagers. En effet, il a déjà été acté l'harmonisation des tarifs transport sur ceux pratiqués par Saumur agglabus à partir du 1er juillet 2017, entraînant une baisse des tarifs pour les territoires du douessin, du longuéen et du gennois, l'application du versement transport de manière progressive, l'harmonisation de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire ainsi que celle du fonctionnement et de la gestion des piscines avec la modification de certains tarifs.

A compter de 2018, les services s'efforceront de continuer ce travail sur les compétences urbanisme, déchets, assainissement collectif et non collectif, eau et GEMAPI.

Le contrôle de gestion est un processus qui permet de mesurer et d'agir « pour que les ressources soient utilisées avec efficacité et efficience pour réaliser les objectifs que se fixe l'organisation ». Il s'agit d'une démarche dynamique et commune qui implique l'ensemble des acteurs de la collectivité. Elle permet de sensibiliser chaque service aux conséquences des décisions qu'il prend à la fois en terme de coût et de qualité. Afin d'assurer le succès de cette démarche « contrôle de gestion » au sein de la Communauté d'agglomération, il est indispensable que l'organisation soit aboutie. Il est ainsi envisagé de démarrer la mission courant du dernier trimestre 2017.



# POLITIQUES SOCIALES

## OBJECTIFS

- Mettre en œuvre le contrat de ville signé en 2015,
- Piloter le programme de renouvellement urbain,
- Coordonner la signature et la mise à jour des contrats enfance jeunesse,
- Présider le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- Remettre à jour le contrat local de santé et mettre en œuvre les actions qui y seront inscrites - Lutter prioritairement contre la désertification médicale,
- Poursuivre la politique de soutien en faveur de l'insertion.

## JACKIE GOULET, 7<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT

« La solidarité doit être un pilier de notre action publique, et particulièrement des politiques sociales, de la ville et d'insertion.

Plus qu'un moyen de corriger les inégalités, les politiques sociales constituent un véritable levier en faveur du développement du territoire, car elles permettent de créer des synergies entre les individus, de favoriser la mobilité géographique et sociale, de réveiller des dynamiques et d'inclure

l'ensemble des forces actives dans un même mouvement de développement.

Volet économique, volet culturel et volet social doivent absolument s'intégrer dans une seule et même action cohérente et volontaire.



## LES 6 PREMIERS MOIS

Le Conseil communautaire du 26 juin 2015 a validé la mise en œuvre du nouveau contrat de ville 2015- 2020. Ce contrat s'articule autour de trois piliers :

- développement urbain, cadre de vie et tranquillité publique,
- développement économique, emploi et formation,
- cohésion sociale.

Les différents partenaires institutionnels de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, l'État, la Ville de Saumur, le Département de Maine-et-Loire, le Conseil Régional des Pays de la Loire, la Caisse d'Allocations Familiales et Saumur Habitat s'engagent dans ce nouveau contrat, signé pour 5 ans.

Le travail préfiguratif au programme de renouvellement urbain n°2 (PRU2) du quartier prioritaire «Chemin vert-Hauts quartiers» a été conduit depuis juin 2016, avec l'Etat, Saumur Habitat et la Ville de Saumur et aboutit à présent. Au vu de l'enveloppe accordée par l'ANRU en janvier 2017, la tâche principale du 1er semestre 2017 a été de sélectionner les programmes les plus pertinents pour la dynamique du quartier et son attractivité dans la ville, sans perdre en qualité et cohérence urbaine.

Ce travail conduit à présenter devant l'ANRU un dossier recentré sur le cœur du Chemin vert autour des actions suivantes : requalification de l'habitat social, installation d'activités économiques et équipements socio-éducatifs et sportifs. Le montant des opérations du programme validé s'élève à 18 957 942 € HT, répartis entre 54% Saumur habitat, 38% Ville de Saumur et 8% agglomération. Une enveloppe complémentaire a été sollicitée, dont le montant sera connu à la rentrée 2017.

Depuis le 1er janvier 2017, l'Agglomération porte la compétence Politique de la ville, conformément à la loi, désormais inscrite dans ses statuts au rang de chef de file (définition des orientations du contrat de ville, pilotage de l'animation).

Pour 2017, l'enveloppe consacrée à la programmation du Contrat de Ville a ainsi été portée à 100 000€ au budget voté le 06 avril 2017 (50 000€ en 2016) permettant de mettre en œuvre des actions fédératrices de développement au service des habitants tels que :

- des actions éducatives auprès des jeunes du quartier,
- le soutien vers l'emploi (valorisation des compétences, confiance en soi, aptitude au rythme professionnel, accompagnement autour de l'entretien d'embauche, précarité des femmes ....)
- la culture, la lecture et les pratiques musicales,
- le sport et la santé.

Au total, la programmation 2017 s'élève à 93 208€ soit 33% de l'enveloppe partenariale consacrée au quartier prioritaire Chemin-Vert/Hauts-Quartier reconnu d'intérêt régional (279 943€).

Les autres missions confiées au titre des politiques sociales sont en attente de moyens en personnel (été 2017). Néanmoins, et par anticipation, un travail a d'ores et déjà été engagé sur les points suivants :

- Le Contrat Enfance Jeunesse dans la perspective de proposer dès 2017 un cadre contractuel unique couvrant l'ensemble du périmètre de Saumur Val de Loire, garantissant lisibilité et simplification.

- La prévention routière à destination des scolaires et plus particulièrement auprès des lycéens, selon les mêmes modalités (mise en scène d'un accident de la route et procès fictif), qui sera organisée le 17 octobre 2017.

- L'impact sur la santé du 2ème programme de rénovation urbaine en cours d'élaboration dans le quartier prioritaire chemin-vert/Hauts Quartiers avec la conduite d'une étude en lien avec la coordination du Contrat Local de Santé (éligible à des financements de l'Agence Régionale de Santé).

- Les parcours de santé des personnes précaires sur le quartier politique de la Ville de Saumur.

En matière de soutien en faveur de l'insertion, différentes actions sont menées :

- Soutien de la Mission Locale du Saumurois, dont la nouvelle action Garantie Jeune.
- Soutien aux Chantiers d'Insertion, et Associations d'Insertion du territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.
- Soutien à l'Antenne d'Unis Cité : 20 jeunes en service civique.
- Réflexion sur la politique communautaire en matière d'insertion : rencontre avec l'ensemble des associations d'insertion de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Ce travail permettra de préparer le Budget Prévisionnel 2018.
- Soutien de la Plateforme Mobilité Départementale – Association AFODIL.



# EAU ET ASSAINISSEMENT

## OBJECTIFS

- Harmoniser les tarifs et les pratiques en matière de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- Participer à la préparation de la fin des Délégations de Services Publics (DSP) existantes, en étudiant toute possibilité de gestion,
- Préparer la prise de compétence communautaire sur l'ensemble du territoire pour le 1er janvier 2018 (eau potable et assainissement non collectif),
- Préparer ensuite l'harmonisation des tarifs et des modes de fonctionnement pour 2021,
- Poursuivre la politique de renouvellement des réseaux et d'investissement dans les stations et usines, tout en veillant au prix de l'eau,
- Préparer l'élargissement de la compétence «eaux pluviales» pour le 1er janvier 2020.

**CHRISTIAN RUALT, 8<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT**



La mise en commun des services de l'eau et de l'assainissement sur le périmètre de Saumur val de Loire et ses 100 000 habitants est en cours.



## LES 6 PREMIERS MOIS

Pour le SPANC, le service est maintenant opérationnel, les décisions pour 2018 en terme de fonctionnement sont actées, ne reste que la composante des tarifs à harmoniser et le recrutement d'un technicien supplémentaire pour permettre la réalisation des contrôles « vente » et « neufs » sur l'ensemble du nouveau territoire.

L'assainissement collectif et l'eau potable seront des compétences exercées par l'agglomération au 1er janvier 2018 pour l'ensemble des communes. L'ancienne agglomération de Saumur avait un contrat d'affermage pour la gestion du réseau Adduction d'Eau Potable (AEP) et assainissement Eaux Unitaire (EU) avec la SAUR, en plus d'une gestion en régie pour l'AEP uniquement sur trois communes (Allonnes, Brain-sur-Allonnes et la-Breille-les-Pins), la nouvelle agglomération aura à gérer la continuité de service sur les territoires des ex communautés de communes avec la poursuite des contrats conclus avec les délégataires ou par la mise en place de régies mutualisées.

L'état des lieux terminé nous montre quelques disparités mais le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) réactualisé permettra de parer aux travaux essentiels pour un bon fonctionnement.

Un groupe de travail animé par Dominique SIBILEAU devrait commencer à réfléchir dès fin 2017 sur un nouveau mode de gestion pour l'exercice de ces compétences à horizon 2021.

Les 14 différents services de distribution d'eau potable demanderont certainement une période supplémentaire pour fonctionner uniformément, les services de l'état n'ayant pas définitivement donné la règle, malgré tout le choix du copil demandant un maintien des régies jusqu'à l'harmonisation des services (les délégations de service public expirant en 2020) sera respecté.

La commission chargée d'étudier le mode de gestion au-delà de 2020 pourra commencer son travail à la suite des choix proposés par la préfecture.

Un état des lieux a permis de recenser le patrimoine lié aux compétences AEP (Adduction d'Eau Potable) et EU (Eaux Unitaire) qui sera géré par la nouvelle agglomération à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Un groupe de travail se penchera d'ici la fin d'année sur la mise au point d'un Programme Pluriannuel d'Investissement élargi au nouveau territoire de la Communauté d'agglomération et définira un calendrier pour l'harmonisation des politiques tarifaires sur les territoires des structures actuelles.

Une réflexion sera menée à partir de 2019 concernant l'élargissement de la compétence «Eaux pluviales» pour préciser les conditions d'exercice de cette compétence à partir de 2020.





# ENVIRONNEMENT DECHETS ET ENERGIES RENOUVELABLES

## OBJECTIFS

- Favoriser la mutualisation entre les différentes structures intervenant sur le territoire communautaire, poursuivre les recherches d'économies en matière de déchets auprès des satellites,
- Harmoniser pour 2020 les modes de financement des déchets,
- Réduire la production de déchets, optimiser le tri et le recyclage des déchets,
- Suivre de près le projet de centre de tri mutualisé de l'Anjou,
- Elaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour décembre 2017, qui sera la véritable feuille de route environnementale du territoire,
- Sensibiliser la population aux enjeux du développement durable,
- Favoriser la transition énergétique locale - Inscrire l'ensemble du territoire dans la démarche «territoire à énergie positive pour la croissance verte».

## ANATOLE MICHEAUD, 9<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT

« Lors de ces six premiers mois de mandat, un travail important a été mené par les élus de la commission « Environnement, déchets et transition énergétique » et les services.

Les principaux objectifs sont d'harmoniser la gestion et les modes de financement des déchets d'ici à 2020,

d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial pour la fin 2018 et faire en sorte que le développement durable

soit un levier dans tous les projets de notre territoire.



## LES SIX PREMIERS MOIS

La gestion des déchets présente des enjeux économiques et environnementaux importants pour le territoire de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire. Les élus de la Commission «Environnement, déchets et transition énergétique» ont souhaité engager une démarche d'optimisation et d'harmonisation des services tout en poursuivant les objectifs de réduction et de valorisation des déchets.

Cinq opérateurs gèrent les déchets sur la Communauté d'agglomération (4 syndicats et une société publique locale). Cette organisation aboutit à des fonctionnements différents sur le territoire (modalités de collecte, consignes de tri, accès en déchèterie, financement...).

Depuis 6 mois, la Communauté d'agglomération a donc un rôle de coordination entre les différentes structures permettant de travailler en partenariat pour harmoniser les services et les modes de financement. Les premières actions ont permis de définir les niveaux de service à atteindre sur l'ensemble du territoire. Une démarche d'optimisation des moyens techniques et humains sera menée dans un second temps dans le cadre d'une réorganisation de la compétence « Gestion des déchets ». En 2017, les taux de la TEOM votés par les élus communautaires ont été maintenus par rapport à 2016. Une étude sera aussi menée pour définir le mode de financement unique le plus opportun à mettre en place.

Les objectifs principaux en matière de gestion des déchets sont la réduction et la valorisation des déchets. Une partie du territoire de la Communauté d'agglomération est labellisée Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage (SMITOM Sud Saumurois). Ainsi, de nombreuses actions sont menées en 2017 pour sensibiliser les habitants ou les autres producteurs de déchets à réduire leur production. Des opérations similaires sont organisées sur le reste du territoire. Côté développement du recyclage, de nouveaux flux sont collectés sur les déchèteries de Saumur pour augmenter le taux de valorisation (mobilier, bois traité, plastiques...). Dans cette optique, un projet de rénovation de la déchèterie de Montreuil-Bellay est actuellement mené. Une action visant à réduire la production de déchets verts sur l'ensemble du territoire est aussi en cours de réalisation.

La Communauté d'agglomération est associée au projet de réalisation d'un centre de tri des recyclables destiné à recevoir l'ensemble des collectes sélectives des  $\frac{3}{4}$  de la population du Maine-et-Loire. Début 2017, le site d'implantation a été retenu en fonction de critères économiques, techniques et environnementaux. Il sera situé à Saint-Barthélemy-d'Anjou. Ce projet, initié par les collectivités, vise à maîtriser à long terme, les conditions techniques et économiques de tri des recyclables, comme c'est aujourd'hui le cas avec l'usine de valorisation énergétique de Lasse. L'équipement devrait être opérationnel en 2020.

Les élus de la Communauté d'agglomération souhaitent que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) soit un véritable projet de territoire. L'obligation de réaliser ce PCAET est une formidable opportunité pour construire notre nouvelle agglomération et fédérer les acteurs locaux avec pour objectif de lutter contre le réchauffement climatique. En s'appuyant sur la feuille de route énergétique nationale et régionale, il s'agit de définir ensemble un programme d'actions concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques du territoire, développer les énergies renouvelables et lutter contre la pollution de l'air.

La consommation d'énergie du territoire Saumur Val de Loire s'élevait à 2277 GWh en 2014. C'est l'habitat et les transports qui sont les deux secteurs les plus consommateurs. Elus, citoyens, entreprises, associations, agriculteurs,... sont tous concernés et doivent agir à leur niveau. Les élus travaillent actuellement sur la méthodologie d'élaboration du Plan Climat et les modes de concertation afin que ce projet soit le plus transversal et le plus partagé possible.

L'élaboration du PCAET sera aussi l'occasion de sensibiliser la population aux enjeux climatiques et au développement durable.

Le Douessin est labellisé « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Cela signifie qu'il a pour ambition de produire plus d'énergie qu'il n'en consomme d'ici 2030. Ce programme dont les aides de l'Etat s'élèvent à un million d'euros et qui porte principalement sur la rénovation énergétique est désormais coordonné par la Communauté d'agglomération. Par ailleurs, la Communauté de communes de la région de Doué la Fontaine a signé en 2016 avec l'ADEME un Contrat d'objectifs Energie Climat qui comporte 12 actions ambitieuses favorisant la transition énergétique du territoire. Ces actions vont évoluer à l'échelle de Saumur Val de Loire.

D'ores et déjà, des dynamiques existent, des projets de développement durable, publics et privés, sont en cours. La Communauté d'agglomération les encourage et les soutient. Par ailleurs, la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, en tant qu'actionnaire de la société d'économie mixte Agglo environnement - SéMA-E (69 % du capital), a donné un avis favorable à cette dernière pour investir dans des projets de développement durable et notamment de développement des énergies renouvelables. La SéMA-E va investir dans un projet d'unité de méthanisation à Chacé.



# COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

## OBJECTIFS

- Suivre les travaux de la CLECT, s'assurer de la bonne information de ses membres,
- Définir des critères d'évaluation des charges transférées,
- S'assurer de la cohérence des orientations de la CLECT avec celles du pacte financier et fiscal de solidarité.

## ERIC MOUSSERION, 10<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT

La Communauté d'agglomération a pour obligation de rendre le rapport sur l'évaluation des transferts des charges dans les neuf mois après sa création.

En tant que président de cette commission, je m'emploie à accomplir cette mission complexe avec l'indispensable collaboration des sept membres du groupe de travail, des techniciens de l'agglomération ainsi que du bureau d'études Partenaires Finances Locales.

Tout d'abord, l'objectif prioritaire

est d'harmoniser par une méthode commune et équitable l'évaluation des charges sur l'ensemble du territoire en étudiant les précédents rapports des CLECT des différentes EPCI. Le transfert des compétences : zones d'activités communales, SDIS, PLUI, stade d'Offard seront intégrées.

Enfin, ce rapport sera présenté en séance plénière de la CLECT courant septembre 2017.



## GARANTIR L'EQUITE FINANCIERE ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTE

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité. Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Lors de son installation, le 2 février 2017, le Président de la CLECT a annoncé son souhait de constituer un groupe de travail dans lequel chaque ancien EPCI soit représenté. Son rôle est d'établir et de proposer des orientations afin de les présenter en séance plénière. Pour représenter les différents pôles du territoire, 7 membres sont désignés pour le groupe de travail :

- Pôle «Doué» : Jean-Marie POIRON (Doué-en-Anjou)
- Pôle «Montreuil-Bellay» : Danielle LEGUAY (Épieds)
- Pôle «Longué» : Eric MIGNOT (Mouliherne)
- Pôle «Saumur» : Sophie SARAMITO (Saumur)
- Pôle «Saumur Sud» : Alain BOISSONNOT (Souzay-Champigny)
- Pôle «Allonnes» : Guy BERTIN (Neuillé)
- Pôle «Gennes-Les Rosiers» : Jean-Yves FULNEAU (Gennes-Val-de-Loire)

Le groupe de travail, avec le Président de la CLECT, est donc composé au total de 8 membres.

Le cabinet Partenaire Finances Locales a été retenu pour accompagner la CLECT dans sa relecture des décisions prises antérieurement à la fusion par les anciens EPCI, de définir les modalités de transfert et de procéder au calcul des attributions de compensation (AC) pour 2017. L'objectif alors affiché de tenir le calendrier et d'assurer une bonne information aux membres de la CLECT est respecté avec une commission qui s'est réunie le 26 juin 2017 afin d'acter la méthodologie employée pour définir le calcul des AC passées et à venir.

En effet, la CLECT a approuvé la méthodologie suivante d'évaluation des charges :

En fonctionnement :

- Document budgétaire utilisé pour recueillir les informations : Compte administratif
- Niveau de détail des informations recueillies : Information jusqu'au niveau de l'article
- Période de recensement des charges : les trois derniers exercices budgétaires (2014, 2015, 2016)
- Choix sur la prise en compte des charges indirectes pouvant être affectées par les compétences transférées. Elles sont indiquées en commentaire durant l'évaluation dans la grille d'évaluation des charges pour que la CLECT dispose d'une vision exhaustive.

En investissement :

- Document budgétaire utilisé pour recueillir les informations : Compte administratif
- Détermination des biens pris en compte dans le cadre de l'évaluation : l'ensemble des biens en indiquant le coût historique et la valeur nette comptable
- Détermination de la période retenue pour le renouvellement des biens : depuis 2008
- Détermination de la durée pour calculer le coût moyen annualisé : 30 ans

Les réponses des services des communes et de la Communauté d'agglomération sont attendues au plus tard le 15 août pour la remise d'un premier rapport début septembre.

L'évaluation financière des transferts de compétences constitue un moment clé dans le partage des ressources et des charges sur le territoire communautaire. Les choix qui seront faits auront des implications fortes à moyen et long termes selon qu'ils donneront à la communauté des marges de manoeuvre financières supplémentaires ou viendront alourdir ses charges structurelles.

Le pacte financier et fiscal de solidarité doit être le moyen de rééquilibrer la solidarité communautaire et l'occasion d'anticiper les situations de blocage. Ce dernier sera conduit dans la continuité des travaux de la CLECT.

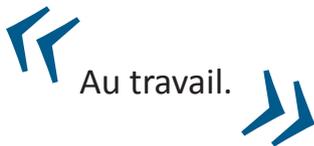


# MOBILITES ET NUMERIQUE

## OBJECTIFS

- Préparer l'extension du périmètre de compétence communautaire en matière de transport et mobilité pour le 1er juillet 2017,
- Finaliser les discussions financières avec la Région et le Département,
- Mettre en cohérence les services, les horaires, les tarifs et le versement transport sur l'ensemble du territoire communautaire,
- Finaliser l'optimisation du réseau de transport (étude lancée en 2016),
- Favoriser une politique de mobilités douces, alternative à la voiture et au transport collectif - finaliser l'étude lancée en 2016,
- Favoriser le développement du covoiturage,
- Conduire les relations avec les régions pour le cadencement des TER et des liaisons TGV,
- Développer un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques,
- Concrétiser le déploiement du très haut débit sur le territoire,
- Favoriser les usages numériques - mettre en numérique notamment les administrations communautaires et communales.

GUY BERTIN, 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT



## MOBILITE

### LE DEFIL DE L'EXTENSION DU RESSORT TERRITORIAL

La nouvelle agglomération créée au 1er janvier 2017, autorité organisatrice de la mobilité sur son ressort territorial, devient désormais compétente en matière de mobilité sur des territoires qui relevaient jusqu'ici de la compétence départementale.

Engagé en 2016 dans le cadre des groupes de travail « fusion », un travail important a été fourni au premier semestre 2017 pour garantir un service transport opérationnel dès septembre 2017 avec notamment :

- l'évolution tarifaire : Les nouveaux tarifs scolaires (applicables à la rentrée 2017) ont été harmonisés sur le principe d'un nivellement sur le tarif le plus bas et une actualisation des titres de transports de 2,5% pour limiter l'impact de la baisse des tarifs. Cette évolution tarifaire n'impacte pas le coût du transport pour les familles (opération neutre pour la majorité d'entre elles—collégiens, lycéens, regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), voire une baisse pour les primaires et les élèves non subventionnés). Les inscriptions des scolaires sont en cours avec déjà plus de 1 600 élèves inscrits au moyen de la boutique en ligne spécialement développée pour absorber le doublement du volume des scolaires (de 2 500 en 2016 à 5 000 élèves à la rentrée 2017).



Les tarifs sur les lignes commerciales (tout public) ont également été harmonisés vers un tarif unique de 1,40€ déjà pratiqué en 2016 sur l'Agglomération, contre 2€ initialement sur le réseau Anjoubus qui rayonnait sur le Douessin, le Gennois et le Longuén.

- La modification du règlement d'exploitation du prestataire dès mars 2017 pour harmoniser les pratiques de fonctionnement entre le service départemental et celui de l'agglomération.

- Une négociation toujours en cours avec le Département de Maine-et-Loire et la Région des Pays de la Loire sur les questions de compensation financières liées au transfert de compétence.

Indépendamment de ce travail d'harmonisation lié au transfert de compétence, le réseau de l'agglomération a fait l'objet de modifications à la marge sur certaines lignes régulières, dans un souci d'optimisation du réseau et d'équilibre des coûts.

### Le lancement d'un service de location longue durée de vélo avec assistance électrique

L'agglomération a lancé en 2016 la réalisation d'un schéma directeur vélo. A l'issue de la phase diagnostic de ce schéma, un périmètre d'étude de 9 communes (Saumur, Distré, Varrains, Chacé, Villebernier, Vivy, Allonnes, Brain-sur-Allonnes, Montreuil-Bellay) a été défini. Le 9 mai 2017, le comité de pilotage a validé le schéma directeur vélo contenant les schémas d'aménagements de 42 itinéraires et des fiches actions complémentaires aux aménagements (stationnement, jalonnement, communication...). A l'appui de ce schéma, l'agglomération lance ainsi pour la première fois un service de location longue durée de vélos avec assistance électrique, à titre expérimental pendant 6 mois à compter de juillet 2017, prioritairement limité aux habitants et aux actifs des 9 communes d'étude.

A l'appui d'un bilan de cette expérimentation, ce service pourrait rapidement connaître un développement progressif pour atteindre à terme 110 VAE (conformément aux préconisations de l'ADEME).

Un agent chargé de mission « mobilité durable » arrive le 3 juillet 2017 pour développer les autres sujets stratégiques ( mobilités, covoiturage, schéma directeur vélo, mouvements pendulaires TER-TGV, déploiement des bornes électriques).

## CONCRETISER LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT SUR LE TERRITOIRE

### Déploiement du Très Haut Débit (FTTH)

Participation aux travaux du syndicat Anjou Numérique : étude et lancement de la consultation auprès des opérateurs de télécommunication, afin de raccorder l'ensemble du Département en Fibre Optique à horizon 2023. Démarrage des travaux au cours de l'année 2018.

### Déploiement du Très Haut Débit (réseau Entreprises)

Etude et proposition de raccordement THD des entreprises du territoire : 8 entreprises ont exprimé un besoin de raccordement Très Haut Débit depuis le début de l'année. Des solutions ont été proposées ou sont en cours d'étude par Mélisa ou le syndicat Anjou Numérique.

### Téléphonie mobile : identification des zones blanches (appel à problème national)

Sollicitation des mairies pour recenser les difficultés de couverture Mobile (téléphonie et Data), afin d'identifier les communes pouvant faire l'objet d'une étude d'extension de couverture par les opérateurs. 12 communes ont indiqué rencontrer des difficultés. L'enregistrement sur la plateforme nationale est en cours pour les communes concernées par l'appel à projet.

### Favoriser les usages numériques -mettre en numérique notamment les administrations communales et communales

Il a été mentionné cependant dans la contribution de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire au Schéma Départemental de l'Amélioration de l'Accès des Services aux Publics (SDAASP), l'impact du déploiement Très Haut Débit sur l'accès et l'usage des services publics locaux du territoire.

La conduite de l'étude en faveur de l'e-administration s'est poursuivie entre la Ville de Saumur et la Communauté d'agglomération. Les premières préconisations pourront être mises en oeuvre dès 2018.

Sans attendre, la Communauté d'agglomération a aussi lancé la dématérialisation de la gestion de son courrier, celle des convocations des élus (effective en septembre 2017), etc.



# CULTURE

## OBJECTIFS

- Préparer le transfert de la compétence enseignement musical pour le 1er septembre 2017 si possible,
- Préparer l'emménagement de l'école de musique intercommunale pour le 1er septembre 2017,
- Finaliser la rétrocession de la Closerie,
- Faire rayonner le Dôme en dehors du territoire : billetterie électronique, promotion de la saison, tourisme d'affaires,
- Amplifier les mises à disposition du Dôme pour des événements non inscrits dans la saison culturelle, et notamment dans le domaine professionnel, affaires,
- Développer une programmation culturelle déconcentrée sur les territoires ruraux ou dans les quartiers prioritaires de la Ville,
- Ecrire un projet culturel d'établissement pour le Dôme, intégrant à la fois le spectacle vivant, l'enseignement musical, les arts plastiques, et la valorisation du patrimoine,
- Optimiser les horaires des médiathèques pour une meilleure accessibilité du public, à l'appui d'un schéma de lecture publique à écrire avant le 31 décembre 2017,
- Amener la lecture au plus près des habitants des communes et des quartiers,
- Développer des partenariats avec le théâtre Philippe Noiret de Doué en Anjou (mutualisation, interconnaissance, co-programmation),
- Réfléchir à la création d'une saison culturelle estivale, intégrant entre autre un festival de portée nationale,
- Réinterroger le rôle des cybercommunes présents sur certains territoires.

## RODOLPHE MIRANDE, 12<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT



Les six premiers mois de cette nouvelle mandature communautaire ont été particulièrement riches. Les élus de la Commission Culture ont tout d'abord croisé leurs expertises puis déterminé des objectifs et arrêté des méthodes de travail pour les atteindre.

Plusieurs axes de travail ont été définis :

- La rédaction d'un schéma directeur Enseignement musical pour tout le territoire de Saumur Val de Loire articulé autour de deux principes forts : la proximité et l'équité.
- L'écriture d'un nouveau schéma de développement de la lecture publique a également été actée. Dans ce domaine, l'idée est de développer la même logique de proximité pour tous les usagers, de mettre en place une carte unique, une tarification unique et des collections partagées pour Saumur Val de Loire.
- La réflexion est par ailleurs approfondie en termes de politique culturelle et de programmation pour le spectacle vivant. La continuité est de mise pour une programmation davantage déconcentrée, de qualité et toujours accessible grâce à une politique tarifaire volontariste. Outre les spectacles sur divers sites de Saumur Val de Loire,

le maillage du territoire est renforcé et accompagné par des subventions accordées aux associations portant des animations à caractère culturel dont le caractère intercommunal est avéré.



Enfin, les conditions de mise à disposition des espaces du Dôme ont été repensées. La vocation culturelle première du Dôme est renforcée ; ce pôle culturel rayonnant doit tout de même accueillir ponctuellement d'autres types d'évènements particuliers. Deux autres objectifs sont clairement visés :

- 1) la terrasse sera davantage exploitée notamment dans une vocation culturelle. Elle accueillera de façon régulière des spectacles de petite forme et diverses manifestations.
- 2) les galeries sont régulièrement investies pour une programmation d'expositions tout au long de l'année. L'accueil des artistes est renforcé : des expositions de professionnels sont prévues dans le cadre de la saison culturelle, des amateurs éclairés sont notamment accueillis dans le cadre de collectifs.



# ORGANISER L'ACCUEIL DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE AU SEIN DES ESPACES DEDIES DU DOME

La date initialement prévue par le Président au 1er septembre 2017 est légèrement reportée au 6 novembre 2017 en raison de travaux supplémentaires d'amélioration de l'acoustique des salles de cours et de la salle d'auditions du 5ème étage. Des aménagements sont également nécessaires dans le hall République afin de permettre une meilleure organisation des cours de musique pour les très jeunes élèves et un flux du public sécurisé. De façon concomitante, le travail d'étude sur le transfert de la compétence «Enseignement musical » a été largement débattu et analysé au sein d'un comité de pilotage et de la commission culture. Cette prise de compétences devrait être effective au 1er janvier 2018.

Concernant le point « Rétrocession de la Closerie » si elle a eu lieu officiellement à la date du 1er janvier 2017, elle n'a été effective que fin avril 2017 avec quelques interventions supplémentaires des techniciens du Dôme au cours des mois de mai et juin. Le matériel scénique de base a été laissé sur le lieu comme prévu. La programmation 2017/2018 de la direction des Affaires Culturelles de l'agglomération à la Closerie a été précisée à la mairie de Montreuil-Bellay qui peut aujourd'hui disposer librement de cet équipement pour le mettre à disposition des associations et particuliers.

Le rayonnement du Dôme en dehors du territoire est amplifié chaque année depuis la réouverture de l'établissement via les supports de communication (dépliants diffusés à 40.000 exemplaires, flyers, plaquettes, site internet). La vente de billetterie en ligne devrait être effective lors de la saison 2018/2019.

Concernant la mise à disposition du Dôme, celle-ci a été largement développée durant ces 6 derniers mois et le sera davantage pour la saison prochaine notamment en direction du tourisme (pour comparaison : 27 mises à disposition sur 2015/2016 pour déjà 49 demandes sur 2016/2017 dont 24 gros événements).

La programmation culturelle déconcentrée sur les territoires ruraux ou dans les quartiers prioritaires de Saumur se caractérisera par le développement des Lundis du Jazz sur le nouveau territoire et la programmation envisagée pour 2017/2018 du Festival jeune public « Mômes en Folie » sur plusieurs communes de Saumur Val de Loire.

Concernant les partenariats avec le théâtre Philippe Noiret, des projets sont en cours notamment l'accueil en résidence et la programmation de concerts de l'Orchestre National des Pays de la Loire à Saumur et à Doué-en-Anjou en lien avec le Département de Maine-et-Loire.

Afin de soutenir divers événements à caractère culturel sur l'agglomération, une enveloppe de 40 000 € de Saumur Val de Loire est dédiée et a déjà permis d'aider 35 associations et collectivités du territoire.

Le projet d'établissement du Dôme intégrant à la fois le spectacle vivant, l'enseignement musical, les arts plastiques et la valorisation du patrimoine est en cours d'écriture et devrait intégrer. Pour la lecture publique, une troisième médiathèque, celle de Doué-en-Anjou, a rejoint le réseau.

L'intégration du personnel s'est parfaitement déroulée.

Les dossiers prioritaires sont :

- réorganiser les services suite à des mouvements de personnel
- améliorer les conditions d'accessibilité et les horaires d'ouverture des médiathèques. Ce dossier est essentiel et des propositions, après retour de l'audit, seront formulées au cours du dernier trimestre 2017.
- travailler à amener la lecture au plus près des habitants des communes et des quartiers, et pour cela intégrer cette priorité au nouveau schéma de la lecture publique. A la définition des axes prioritaires à déterminer en ce domaine, il est également nécessaire de rendre davantage lisible les actions engagées.
- optimiser le fonctionnement des cybercentres et les intégrer dans le réseau de lecture publique.

L'envie formulée par nos nombreux élus de construire un événement type festival, de portée nationale, est à l'étude. Il pourrait se dérouler en période estivale (juillet 2018) avec un budget dédié. Plusieurs pistes sont posées notamment le développement du Festival des 1001 Voix sur le territoire, une exposition internationale autour de la photographie sur au moins 5 lieux du territoire, ... Un projet est également à l'étude autour de l'art contemporain en partenariat avec le château de Montsoreau.



# TOURISME

## OBJECTIFS

- Créer la SPL tourisme pour le 1er avril 2017, en définissant un modèle économique viable, et en faisant un Office de Tourisme de destination,
- Valoriser les troglodytes - concrétiser le projet de Loire à Vélo Souterraine,
- Poursuivre la réflexion sur la valorisation du Château de Saumur,
- Faire du Saumurois une destination «Country break Nature»,
- Développer les rencontres et événements d'affaires,
- Coordonner le calendrier des différents événements du territoire - Faire porter certains grands événements par la SPL,
- Construire un plan marketing pluriannuel,
- Conforter l'image «vélo» du territoire,
- Soutenir l'oenotourisme,
- Harmoniser les tarifs et modes de perception de la taxe de séjour pour 2018.

## SOPHIE SARAMITO, 13<sup>E</sup> VICE-PRESIDENTE

La création, il y a quelques semaines, de la Société Publique Saumur Val de Loire confirme la forte volonté du territoire de placer le tourisme en véritable force économique.

En parallèle, un travail se poursuit pour renforcer les pôles de loisirs de proximité, au service des habitants mais aussi pour agrémenter les séjours des familles: la base nautique de Millocheau à Saumur, un pôle nature et randonnées

avec gîte équestre sur Brain-sur-Allonnes, la-Breille-les-Pins, et le site des Nobis à Montreuil-Bellay.

Le projet très structurant du parcours de la Loire à vélo dans les troglos entre Montsoreau et Dampierre-sur-Loire, qui nous engage à développer le saumurois en véritable destination du troglodytisme ».



# LA SPL SAUMUR VAL DE LOIRE : UN OUTIL OPERATIONNEL AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE LA DESTINATION TOURISTIQUE SAUMUR VAL DE LOIRE

La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a souhaité se doter d'un opérateur unique dans le domaine du tourisme, avec pour objectifs de s'associer aux stratégies de destination émergentes sur le territoire et de renforcer ainsi le développement économique local.

Le choix s'est porté sur une Société Publique Locale (SPL), société de droit privé présentant la particularité d'être composée uniquement d'actionnaires publics. Elle est chargée de manager la destination touristique Saumur Val de Loire et d'assurer la déclinaison opérationnelle du schéma de développement touristique décidé en 2016, feuille de route de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire pour les 5 années à venir à travers les différents chantiers thématiques.

Cette structure s'appuie sur une maîtrise politique renforcée tout en laissant la place à une large concertation avec les socio-professionnels du secteur touristique. Sur ce point, les élus ont fait le choix de mettre en place un comité technique, organe consultatif de la SPL, composé de toutes les forces vives et représentatives des filières touristiques du territoire. Au total, ce sont 40 membres qui seront appelés à contribuer à la mise en œuvre de l'action touristique.

La SPL a été créée le 1er juin dernier et la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire lui a confié la gestion et la mise en œuvre des missions d'office de tourisme communautaire dans le cadre d'un contrat de délégation de service public effectif à compter du 1er juillet.

Le recrutement du directeur général a été finalisé pour une prise de poste le 1er août 2017. Il devra organiser l'équipe d'une vingtaine de collaborateurs de l'office de tourisme afin de répondre à la commande politique.

Le projet de Loire à Vélo Souterraine, dont la réalisation sera assurée par la Communauté d'agglomération a d'ores et déjà été inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement de la collectivité.

La Communauté d'agglomération a entamé le chantier relatif à « Faire du Saumurois une destination "Country break Nature", au titre de sa compétence sentiers de randonnée d'intérêt communautaire. Elle a notamment engagé un audit de l'ensemble des sentiers de randonnées situés sur son territoire afin d'identifier une offre cohérente, de qualité et adaptée aux souhaits et attentes des clientèles. Un groupe de travail, issu de la commission tourisme, a été constitué et conduit actuellement un travail d'identification et de hiérarchisation de ces sentiers au regard de critères objectifs et qualitatifs.

L'harmonisation à l'ensemble du territoire de la collecte et du versement de la taxe de séjour s'est engagée dès 2017 (même tarifs, même modalités de collecte : déclaration mensuelle, versement trimestriel). Une mise à jour du fichier des hébergeurs, en partenariat avec les communes du territoire, a été engagée. La taxe de séjour représente environ 500 000 € de recettes pour 470 hébergeurs et 585 hébergements enregistrés à ce jour.



## OBJECTIFS

- Définir une politique communautaire de soutien au sport de haut niveau, ainsi qu'à certaines manifestations ou évènements sportifs,
- Définir une politique communautaire sur les thèmes «sport et santé» et «sport et emploi»,
- Harmoniser la politique de natation scolaire,
- Reprendre la gestion des différents équipements aquatiques publics du territoire en assurant une parfaite continuité du service,
- Mettre en cohérence pour 2018 les pratiques dans ces différents équipements aquatiques (tarifs, horaires, modes de gestion RH, etc.),
- Mesurer les impacts financiers (investissement et fonctionnement) des nouveaux projets d'investissement en matière sportive (stade d'Offard, piscine de Longue-Jumelles),
- Piloter le transfert du stade d'Offard.

## SYLVIE BEILLARD, 14<sup>E</sup> VICE PRESIDENT

Le contenu de la mission qui m'a été confié est riche de points à développer, il offre des perspectives intéressantes donnant la possibilité à notre territoire de rayonner.

Je travaille depuis six mois en étroite collaboration avec la Direction des Politiques Sportives sur les atouts à résonance intercommunale dont nous disposons sur le territoire dans le but de le rendre attractif. Le sport favorise le lien social.

Je souhaite, en partenariat avec les agents de Saumur Val de Loire et les membres de ma commission, valoriser davantage l'offre sportive, en faciliter son accès, proposer une offre variée en matière de sport et santé, et enfin, maintenir et développer les lieux de pratique dans les zones urbaines et rurales.



## CONSTRUISONS ENSEMBLE DE NOUVELLES POLITIQUES SPORTIVES...

Les échanges entre les élus de la Commission des Politiques Sportives sont engagés depuis plusieurs mois. Ils se poursuivront à la rentrée prochaine avec le résultat du « diagnostic sportif » du territoire actuellement en cours réalisation avec le soutien des 49 communes (équipements sportifs, manifestations sportives, nombre de licenciés, niveau de pratique...).

Cette étude devra permettre la réalisation d'une « carte sportive » du territoire.

Des réunions seront prochainement organisées avec l'ensemble des acteurs politiques et sportifs afin de proposer des critères à l'assemblée délibérante permettant de définir l'Intérêt Communautaire.

Des rencontres pour la thématique « sport et santé » se sont déroulées avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les services déconcentrés de l'État durant le 1er semestre 2017. En parallèle, une action expérimentale pour les seniors s'est déroulée en mars 2017 à la piscine de Val de Thouet avec des résultats encourageants. Depuis mai 2017, le dispositif « l'activité du MOI(S) » est proposé avec les élus en charge du Contrat Local de Santé (CLS), une nouvelle action « sport et santé » s'intégrera au CLS (axe 4 : prévention et promotion des APS) avant la fin de l'année 2017.

Les réflexions transversales sur la thématique « sport et emploi » sont actuellement en cours. En partenariat avec l'Éducation Nationale, les élus de la commission des Politiques Sportives travaillent actuellement sur différentes hypothèses permettant d'harmoniser la pratique de la natation scolaire avec le calendrier suivant :

- Rentrée 2018 : proposer de nouvelles séances pour les territoires carencés,
- En 2017 : Harmonisation du nombre de séances pour l'ensemble des élèves du territoire,
- Projet de piscine de Longué-Jumelles.

Toutes les piscines d'été du territoire disposent dès à présent de nouveaux Plans d'Organisation de Surveillance et de Secours (POSS), et de nouveaux règlements intérieurs pour une harmonisation des mécanismes de sécurité. De plus, une grille tarifaire commune permet aux usagers d'accéder à l'ensemble des piscines estivales.

Le Centre Aquatique de Doué en Anjou sera repris en « régie directe » au 1er juillet prochain avec l'intégration des personnels et une simplification de la grille tarifaire.

Enfin, la gestion technique des piscines repose désormais sur la mutualisation des protocoles pour la gestion et l'hygiène de l'eau des bassins et des plages.

La mise en cohérence des pratiques dans ces différents équipements aquatiques est toujours envisagée pour la rentrée 2018.

La mesure des impacts financiers des nouveaux projets d'investissement est activement engagée pour l'étude de charges de fonctionnement, notamment dans la gestion des ressources humaines et des fluides. Ces travaux ont permis d'envisager l'évolution du projet de construction de la piscine de Longué-Jumelles en s'appuyant notamment sur l'expertise technique des équipes de la collectivité dans la gestion des équipements aquatiques.

Enfin, concernant le stade d'Offard, un audit est actuellement réalisé par un cabinet externe spécialisé dans les équipements sportifs afin de mesurer les impacts financiers (investissements et fonctionnements) pour des mises aux normes sur les réglementations pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et fédérales.

Une réflexion est également menée, conjointement avec la Ville de Saumur, sur la valorisation de l'ensemble du site d'Offard (stade d'athlétisme et piscine estivale) afin de mesurer les enjeux et contraintes pour les éventuels investissements à programmer.

Cette étude devra proposer aux élus différents projets, en lien avec les politiques sportives de la collectivité (sport de haut niveau, sport et santé...), tout en mesurant les impacts financiers.





# GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET BIODIVERSITE

## OBJECTIFS

- Finaliser le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) 1, en mettant en place les mesures de compensation promises - procéder à son évaluation,
- Prévoir le lancement du CTMA 2 en veillant à une bonne information et à une bonne concertation,
- Réhabiliter les boires et bras secondaires de la Loire,
- Valoriser les prairies inondables dans le lit endigué de la Loire, en créant une Association foncière pastorale avant le 31 décembre 2018,
- Suivre les études relatives à la préservation et valorisation de la biodiversité.

## SOPHIE TUBIANA, 15<sup>E</sup> VICE-PRESIDENTE

Améliorer la qualité des cours d'eau et préserver la biodiversité sont les deux grands défis que nous devons relever. De nombreux acteurs et usages sont en jeu, les sujets sont complexes et la mise en œuvre des actions nécessite beaucoup d'échanges et de concertation.

Ce partage est indispensable afin qu'un équilibre soit trouvé entre le maintien des activités (agricoles, pêche, loisirs,...) et la

restauration des milieux naturels.

Les principales actions menées en ce début d'année sont l'accompagnement des agriculteurs concernés par le Thouet, la gestion du domaine public fluvial du Thouet, la restauration des boires de Loire, et l'inventaire des zones humides sur le longuén.



## LES SIX PREMIERS MOIS

Une rencontre s'est tenue début mars avec les agriculteurs concernés par les travaux d'aménagement du cours d'eau. Des mesures d'accompagnement ont été mises en place ou sont en cours de réalisation pour neuf agriculteurs : 1,8 km de clôtures fournies ou installées, 24 pompes à museau pour les bovins, aménagement de descentes pour que les bêtes puissent s'abreuver et adaptation de système d'irrigation. D'autres aménagements ont été réalisés tels que des plantations et la création de passerelles.

Une fois que les mesures d'accompagnement seront toutes mises en place, alors la phase d'évaluation du Contrat Territorial Milieux Aquatiques 1 (CTMA) pourra être mise en œuvre.

Concernant le volet sensibilisation, une sortie grand public sera prochainement organisée avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour faire découvrir la richesse de la biodiversité autour du Thouet.

Au quotidien, la collectivité s'occupe de l'entretien courant du Thouet. Lors de ce premier semestre, de nombreuses interventions ont eu lieu (gestion des clapets sur les barrages, retrait des encombres suite aux nombreuses chutes d'arbres lors des tempêtes). Par ailleurs, cet été, une entreprise va être missionnée pour retirer la jussie, qui est une espèce envahissante.

Les élus communautaires et les élus de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet ont validé la programmation du CTMA 2 (2017-2021). La prochaine étape est la validation par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. La mise en œuvre de ce nouveau programme interviendra au cours du second semestre 2017.

Un travail est engagé pour restaurer 4 boires sur le territoire de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire. Un travail de concertation a été mis en place avec les partenaires techniques puis les communes concernées par ce projet (Souzay-Champigny, Dampierre, Varennes-sur-Loire, Montsoreau, Parnay et Turquant). Une phase de terrain a été réalisée avec les élus des communes pour leur expliquer la démarche et les travaux à réaliser. Par ailleurs, la Communauté d'agglomération se propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux pour le compte des communes afin d'avoir une cohérence d'interventions à l'échelle des 4 boires et de simplifier les relations avec les partenaires financiers et institutionnels, dont le CEN Pays de la Loire. Les travaux étant financés à hauteur de 80 %, il restera 20 % à la charge des communes.

Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture va se poursuivre à l'automne en vue de créer une association foncière pastorale (AFP). Une convention doit être signée afin que la Chambre d'agriculture assure les missions principales suivantes :

- réalisation d'une étude de faisabilité pour le lancement de l' AFP :
- expertise juridique, comptable, élaboration de scénarii de portage et de mise en œuvre
- préparation du dossier de demande d'autorisation de création d'AFP préalable à l'ouverture de l'enquête publique
- médiation foncière
- montage du budget prévisionnel de l'AFP pour les cinq premières années d'exercice (coût d'animation, de matériel nécessaire aux travaux,...) et recherche de subventions
- reconstitution d'un groupe de travail pour finaliser le montage du dossier AFP et constituer le bureau provisoire.

Suite à la fusion des EPCI, la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire s'est vue confier le pilotage et le suivi de l'inventaire des zones humides sur le territoire Longuéen. L'étude a été lancée en avril. A la suite de ce lancement, des réunions de concertation et une visite de terrain ont été organisées pour présenter la démarche et les objectifs de l'étude aux élus, aux exploitants agricoles et au grand public. A ce jour, 4 communes ont déjà été inventoriées et 2 autres sont en cours d'inventaire.

Le service environnement participe également aux suivis des sites NATURA 2000 de la « Vallée de la Loire » et de la « Champagne de Méron », de la Tourbières des Loges et des actions en faveur de la mise en valeur du cadre de vie sur le territoire.





# COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

## OBJECTIFS

- Définir un plan stratégique de communication pour la nouvelle Communauté d'Agglomération, afin de la faire connaître auprès de la population et promouvoir le territoire en dehors de ses frontières,
- Mettre en place une identité pour la Communauté d'agglomération avant fin avril 2017,
- Créer un nouveau site internet communautaire tourné avant tout vers les usages et services,
- Coordonner l'organisation de certains grands événements.

## JEAN-LUC LHEMANNE, 1<sup>ER</sup> CONSEILLER DELEGUE

« La création d'une nouvelle agglomération dans le grand saumurois, plus vaste et plus forte, était une nécessité pour l'est du département et ses 100 000 habitants. Mais cela reste une construction politique pour laquelle nos concitoyens n'ont pas eu à donner leur avis, et qu'ils ne comprennent pas toujours.

C'est donc bien à nous, de faire l'effort d'explication, à la fois par l'action concrète dans chacune des compétences de notre agglomération, mais aussi en matière de communication. Cela notamment à travers l'organisation, ou le soutien à de grands événements populaires, tels Anjou Vélo Vintage, le Tour de l'Avenir ou Festivini.

Il s'agit bien de contribuer à la création d'une identité de notre agglomération et de ses habitants, car c'est bien un outil majeur de développement économique et social de nos sept territoires, au service de sa population.

Ce sentiment d'appartenance de nos concitoyens, qui peuvent vivre jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres de distance,

est un enjeu majeur de la réussite de notre action.

A travers les premiers outils déjà mis à disposition, ou à venir d'ici le mois d'octobre prochain: logo, charte graphique, nouveau site internet, lettre à destination des secrétaires de mairie, expositions thématiques, revue de qualité patrimoniale et culturelle, nous ferons en sorte que notre agglomération devienne une réalité concrète pour chacun de nos concitoyens avant son premier anniversaire.

La constitution d'une commission «Communication» pourrait être un objectif à moyen terme afin de valider les décisions majeures engageant l'image de notre collectivité.

Et tout cela grâce à l'engagement d'une (petite) équipe motivée et professionnelle qui fait honneur au service public territorial.



# LES SIX PREMIERS MOIS D'UNE NOUVELLE IDENTITE



Fort de la création de notre nouvelle collectivité, le pôle communication du service des systèmes d'information et de la communication a pris en charge l'organisation des vœux communautaires et des vœux au personnel.

La nouvelle identité communautaire a nécessité la création d'un nouveau logo et d'une nouvelle charte graphique. La mise en œuvre d'un nouveau site est également un objectif. Une consultation a été effectuée et un prestataire retenu.



Afin de favoriser l'échange entre l'agglomération et les communes membres, le pôle communication a participé à la mise en place d'une newsletter à destination des secrétaires de mairie des communes membres de l'EPCI.

De nombreuses actions de la collectivité ont été réalisées, nécessitant la constitution et la mise en œuvre de plans de communication, notamment :

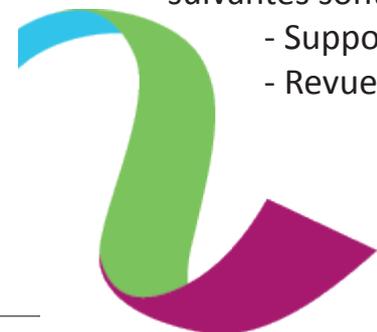
- Les Rencontres tziganes,
- Les opérations «Aquafit» et «Aquaciné» de la piscine Val de Thouet,
- Les piscines d'été,
- Le salon de l'Habitat (nouveau stand et plaquette),
- Les travaux pluriannuels sur la commune déléguée de Saint-Hilaire Saint-Florent (avec la Ville de Saumur),
- Les portes ouvertes du campus de Saumur,
- La lecture publique - actions autour du dispositif Imagin'R,
- Le festival «Mômes en folie»,
- Le festival «Aux Ranc'arts des bambins»,
- La saison culturelle 2017/2018,
- Le défi Inter-Entreprises,
- Le Tour de l'Avenir,
- L'opération de location de vélos électriques AVAE.

Le document de communication interne «Trait d'Plume» fait l'objet d'une co-rédaction avec la Ville de Saumur.

L'exposition de rue «Inondation» a été co-organisée avec les services opérationnels.

Enfin, afin de valoriser l'agglomération et son patrimoine, les démarches de création suivantes sont en cours :

- Support concernant Les Journées européennes du patrimoine,
- Revue communautaire relative au patrimoine et à la culture.



# DROIT DES SOLS

## OBJECTIFS

- Créer pour le 1er juillet 2017 un grand service Autorisations du Droit des Sols (ADS) rayonnant sur l'ensemble du territoire, avec un fonctionnement déconcentré et efficace, en veillant à la cohérence avec les PLUI et PLU,
- S'assurer du bon dimensionnement des services nécessaires, et de la juste participation financière des communes intéressées par le service, en veillant à la cohérence avec les PLUI et PLU.

## JACKY BOUCHENOIRE, 2<sup>E</sup> CONSEILLER DELEGUE

Des avancées intéressantes sur ce dossier ont été faites :

- 1/ la décision du Bureau et du collège des maires de décentraliser temporairement le service de l'ADS en 3 pôles (Saumur, Doué, Longué),
- 2/ le découpage géographique du territoire de l'Agglomération en 3 zones.

Si rien ne semblait compliqué au départ, il s'avère hélas que certaines communes pré-orientées sur

le pôle longuéen fassent de l'obstruction.

De plus, il apparaît également qu'un problème de mise à disposition de personnel de l'Agglomération vers le pôle ADS de Longué en attendant les recrutements nécessaires au bon fonctionnement de ce pôle soit à régler.



## LES SIX PREMIERS MOIS

La mise en place d'un grand service ADS communautaire ne pourra pas voir le jour à échéance du 1er juillet 2017 comme initialement demandé. Dans l'attente de créer ce grand service communautaire, qui reste à terme l'objectif politique partagé par tous les membres du bureau communautaire, il a été décidé de découper le territoire en trois secteurs instruits chacun par un pôle municipal : Saumur, Doué-en-Anjou et Longué-Jumelles. Chaque commune de la Communauté d'agglomération a été appelée à se positionner pour accepter son rattachement à tel ou tel pôle.

Cependant, au 1er juillet 2017, la Commune de Longué-Jumelles et la Ville de Saumur ne disposent pas des moyens humains pour instruire les communes envisagées. Aussi, le temps que ces deux pôles municipaux se dotent des moyens humains nécessaires (recrutement de deux agents par Longué-Jumelles et mutation des deux agents communautaires à la Ville de Saumur), le dispositif est finalement arrêté pour le 1er juillet 2017 :

- Le pôle de Doué-en-Anjou instruira par voie de convention les communes de Doué-en-Anjou, Lourdes-Rochemenier, Brossay, Le Puy Notre dame, Montreuil-Bellay, Saint-Macaire du Bois et Vaudelnay,

- Le pôle de Saumur instruira par voie de convention les communes de Saumur, Artannes-sur-Thouet, Brézé, Chacé, Cizay-la-Madeleine, Courchamps, Distré, Fontevraud-l'Abbaye, le Coudray-Macouard, Les Ulmes, Montsoreau, Parnay, Rou-Marson, Saint-Cyr-en-Bourg, Saint-Just-sur-Dives, Souzay-Champigny, Turquant, Varrains et Verrie.

- la Communauté d'agglomération continuera à instruire de manière temporaire les autres communes du nord Loire : Allonnes, Brain-sur-Allonnes, La Breille-les-Pins, Neuillé, Varennes-sur-Loire, Vivy, Villebernier, Blou, Les Rosiers, Longué-Jumelles, Mouliherne, Saint-Clément-des-Levées, Saint-Martin de la Place, Saint-Philbert-du-Peuple, Vernantes et Vernoil-le-Fourrier.

- La DDT poursuivra enfin l'instruction des dossiers des communes de La Lande-Chasles, Courléon, Epieds, Antoigné, Tuffalun, Gennes-Val-de-Loire, Denezé-sous-Doué.

Ce dispositif transitoire prendra fin le 1er janvier 2018 (les pôles municipaux auront eu ainsi le temps de se doter en personnels nécessaires, et la DDT aura mis fin à l'instruction pour les 7 communes qui lui sont encore rattachées.

# PATRIMOINE TOURISME TROGLODYTE

## OBJECTIFS

- Valoriser les troglodytes au point de vue touristique,
- Concrétiser le projet de Loire à Vélo souterraine,
- Valoriser le patrimoine.

**FABRICE ANGER, 3<sup>E</sup> CONSEILLER DELEGUE**

Les acteurs du tourisme ont été précurseur de la loi NOTRe en proposant une nouvelle organisation à l'échelle du nouveau territoire Saumur Val de Loire. Il nous faut désormais acter la mise en œuvre effective des projets pour répondre à notre ambition : Inscire Saumur comme étant la destination phare du Val de Loire.



## UN CHANTIER PRIORITAIRE POUR UNE EXPERIENCE INEDITE

Dans le cadre des chantiers prioritaires du schéma de développement touristique de la Communauté d'agglomération, la valorisation des troglodytes, à travers notamment le projet d'itinéraire de La Loire à Vélo Souterraine, fait partie des thèmes prioritaires à développer. Ce projet, dont la réalisation sera assurée par la Communauté d'agglomération, a d'ores et déjà été inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement de la collectivité.

L'année 2017 est consacrée à la finalisation des études complémentaires nécessaires à la faisabilité technique de ce projet d'itinéraire reliant Montsoreau à Dampierre-sur-Loire, soit un linéaire de 12 kilomètres en semi-troglo.

Les études lancées consistent en :

- une étude faune-flore axée sous l'angle chiroptères pour définir les contraintes d'aménagement liées à l'éventuelle présence de chauves-souris dans les parties souterraines,
- une étude de diagnostic foncier destinée à définir la stratégie à mettre en œuvre pour assurer la maîtrise foncière nécessaire à la création de l'itinéraire avec une estimation des coûts afférents

Un comité de pilotage, réunissant les élus et les acteurs touristiques concernés, se réunira dès la rentrée de septembre afin de valider les conclusions de ces études et les prochaines étapes liées à la réalisation de ce projet.

Par ailleurs, afin de structurer, valoriser et promouvoir l'offre troglodyte du territoire, un travail sera également engagé d'ici la fin de l'année avec les équipes de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme.

# EMPLOI - FORMATION

## OBJECTIFS

- Elaborer un schéma directeur de développement des formations,
- Suivre les politiques en matière d'emploi et de formation menées par la Maison de l'Emploi,
- Sous la responsabilité du Président, concrétiser, aux côtés de la région, le projet de pôle universitaire - définir ses modalités financières et techniques de fonctionnement.

## MARC BONNIN, 4<sup>E</sup> CONSEILLER DELEGUE

La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a cette ambition forte de développer les formations supérieures en lien avec les activités économiques de territoire.

Le futur pôle de formations mutualisées ouvrira ses portes en septembre 2019 aux jeunes habitants du Saumurois ou d'ailleurs. Il sera un outil d'acquisitions des compétences aujourd'hui nécessaires à notre territoire.

Concernant la politique en matière d'emploi, le regroupement récent de nos EPCI nous exige de travailler sur une harmonisation des actions. La Maison de l'Emploi développe depuis un an de nombreux événements et animations qui facilitent le rapprochement des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Elle accompagne également les collectivités et les entreprises dans des démarches d'emplois et de formations.



Il nous reste à développer une offre d'accueil équilibrée sur le territoire au travers des relais emploi.

Aussi la communication de promotion des actions et la mise en valeur de nos réussites devront être renforcées.

L'objectif qui nous est imposé est de réduire le nombre de demandeurs d'emploi dans le Saumurois avec un axe prioritaire qui sera de renforcer les compétences par le développement de formations adaptées.

## LES SIX PREMIERS MOIS

Élaboration d'un schéma directeur de développement des formations : Validation de la mise en œuvre d'une étude ; un cahier des charges est en cours d'écriture. Une demande de co-financement de l'étude est en cours auprès de la Région. Le recrutement du bureau d'étude est prévu en septembre 2017 pour une fin d'étude en mars 2018.

Dans le cadre du soutien apporté à la Maison de l'Emploi, les actions suivantes sont déclinées sur le territoire :

- Le premier Job Dating s'est tenu le 11 octobre 2016 dans les Hauts Quartiers à Saumur, une nouvelle édition est prévue le 15 septembre 2017 dans les locaux de l'Île des Enfants à Saumur dans le quartier du Chemin Vert à Saumur,

- Le Job Meeting , rencontres autour de l'emploi, des métiers et de la formation s'est tenu le 30 mars 2017 au Parc du Breil, la prochaine édition est programmée pour fin janvier 2018 (date en cours de finalisation)

- Action sur la mobilité professionnelle en entreprises menée en étroite collaboration avec OPCALIA et la DIRECCTE UD 49. Cette action regroupe un collectif d'entreprises qui se réunit régulièrement (5 réunions sur le premier semestre). Signature d'une charte d'engagement réciproque sur la mobilité par Jean-Michel MARCHAND, Président, le 27 février 2017.

- Organisation d'un Club RH Entreprises dont la finalité est de mettre en place des temps d'échanges de manière interactive sur un certain nombre de sujets présentant un intérêt pour le développement des ressources humaines des entreprises du territoire de Saumur Val de Loire. La deuxième réunion de ce Club RH s'est tenue le 30 mai 2017.

- Une étude sur la Silver Économie a été lancée en mars 2017 pour une restitution définitive en février 2018. L'objectif de cette étude est de :

- favoriser la construction et la mise en œuvre d'une stratégie de développement des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire à l'échelle du territoire,
- développer la création de nouvelles activités et d'emplois répondant aux besoins « Silver Économie » du territoire,
- développer la coopération entre entreprises, associations, collectivités.

- Les clauses d'insertion dans les marchés publics. La commande publique est un outil en faveur du retour à l'emploi. Une convention a été signée avec la Maison de l'Emploi dont l'objet est de fixer les règles de coopération entre la Communauté d'agglomération et la Maison de l'Emploi avec l'appui du facilitateur pour la mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics de la collectivité.

Réflexion sur l'harmonisation de l'offre d'accueil, d'information et d'orientation des demandeurs d'emplois sur le territoire : devenir des Relais Emploi.

Projet du Pôle de Formations Mutualisées avec l'Université d'Angers, les Compagnons du Devoir, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers - Institut de Formation d'Aides Soignants (Maître d'Ouvrage la Région Pays de La Loire) :

- Validation du choix de l'architecte par la Région des Pays de la Loire.
- Validation de l'Avant Projet Sommaire (en juin 2017)
- Réunions d'exploitation en cours (volet technique et financier)
- Dépôt du Permis de Construire en octobre 2017
- Des groupes de travail entre les utilisateurs ont été organisés sur différentes thématiques (numérique, transports, habitat, Vivre Ensemble, gestion/exploitation, etc.) et seront poursuivis en 2017.

La Convention qui lie la Communauté d'agglomération et l'Université d'Angers dans le cadre du Campus Universitaire arrivant à échéance, celle-ci est en cours d'écriture et sera signée en septembre 2017.



# GENS DU VOYAGE SANTÉ

## OBJECTIFS

- Remettre à jour le Contrat Local de Santé et mettre en œuvre les actions qui y seront inscrites - Lutter prioritairement contre la désertification médicale,
- Accompagner les différents projets de maison de santé portés localement,
- Reprendre en régie la gestion de l'ensemble des aires d'accueil, en maintenant un service de qualité,
- Lutter contre les installations «sauvages» en dehors des aires d'accueil et de grand passage.

## BEATRICE BERTRAND, 5<sup>E</sup> CONSEILLERE DELEGUEE



Notre objectif est de relancer le Contrat Local de Santé.



## LES SIX PREMIERS MOIS

L'objectif est de relancer la dynamique du Contrat Local de Santé (CLS) signé en septembre 2015 pour la période 2015-2018. Devant la complexité du CSL, il a été choisi de travailler sur plusieurs actions prioritaires. Certaines peuvent être opérationnelles rapidement (fin 2017) comme la mise en place de la Maison des Adolescents en partenariat avec la Ville de Saumur. Une participation financière sera soumise à l'avis de la commission « politiques sociales » de septembre prochain.

Des actions sport/santé/bien-être seront également mises en application pour le second semestre. Un travail transversal est actuellement conduit par la chargée de mission « Santé », nouvellement recrutée (en poste depuis le 1er juin 2017) en lien avec la Direction des politiques sportives et l'élue référente.

Par ailleurs, le travail de coordination avec les professionnels de santé et les associations existantes se poursuit pour faciliter la réorganisation des soins de premier secours et accompagner les projets de maison de santé. Il importe de créer un lien hôpital-libéraux et hôpital-clinique afin de maintenir et pérenniser l'offre de soin sur le territoire.

Depuis le 1er janvier 2017, l'agglomération comptabilise 9 aires d'accueil des Gens du Voyage : 6 en régie directe et 3 en gestion déléguée jusqu'au 30/09/2017. Compte tenu du nouveau périmètre de la Communauté d'agglomération, le règlement d'usage et de gestion a été modifié pour harmoniser les pratiques et les modes de gestion, applicable dès le 1er juillet 2017 à l'ensemble des aires d'accueil et intégrant les 4 terrains situés sur les anciennes communautés de communes de Loire-Longué et de la Région de Doué la Fontaine. Sur le même principe, une tarification unique est mise en place à compter du 1er juillet 2017. Sur le plan technique, une remise à niveau de l'ensemble des aires et équipements attachés constitue l'essentiel du travail réalisé (interventions déjà réalisées en serrurerie et électricité sur l'aire de Doué en Anjou, état des lieux en cours sur les 3 aires de l'ex-communauté de communes de Loire-Longué).

Une attention particulière reste portée pour gérer et anticiper les grands rassemblements afin d'éviter les stationnements illicites (bilan du 1er semestre 2017 : 4 grands rassemblements accueillis entre le 5 mai et le 25 juin 2017 soit 350 caravanes – 1150 personnes). Pour les actions sociales à destination des gens du voyage, les rencontres Tziganes initiées par le Douessin ont été poursuivies par la nouvelle agglomération et étendues sur les communes de Montreuil-Bellay et Saumur (du 20 mars au 08 avril 2017). Ces rencontres permettent de casser les barrières entre les sédentaires et les gens du voyage. A noter également la poursuite d'interventions de bénévoles pour sensibiliser les enfants à la scolarisation.

# REVITALISATION DES CENTRE-VILLES ET CENTRE-BOURGS INSERTION

## OBJECTIFS

- Définir les contours d'une politique locale du commerce,
- Piloter les opérations communautaires de revitalisation des centre-bourgs,
- Veiller à l'insertion des jeunes dans le monde du travail.

## PATRICE VERITE, 6<sup>E</sup> CONSEILLER DELEGUE

Il s'avère que ces délégations font l'objet d'un travail transversal, ce sont trois services différents qui œuvrent avec l' élu référent pour répondre aux objectifs de la lettre de mission fixée par le Président. Après avoir défini les contours de chaque mission et s'être fixé des orientations, des actions ont été entreprises dans chaque domaine.

- Concernant **le commerce**, une convention entre l'agglomération et la CCI, va permettre une étude prospective qui permettra de définir une stratégie communautaire en matière de politique locale du commerce.

- Pour **la revitalisation des centres des villes et bourgs**, la volonté d'un accompagnement continu des études et réalisations par Saumur Val de Loire est dorénavant affiché. La reprise du suivi de l'OPAH-RD de Doué en Anjou est en cours. Un appel à candidature, dans le cadre d'Anjou Cœur de Ville, pour 3 à 5 nouvelles communes, vient d'être lancé.

- Président de la **Mission Locale du Saumurois**, avec sa directrice, nous avons fixé quelques objectifs pour 2017 comme par exemple améliorer la mobilité des jeunes suivis ou encore délocaliser ponctuellement la Garantie Jeunes. Par ailleurs un projet de territoire, à l'attention de la Région, est en cours d'élaboration avec nos partenaires pour exprimer nos besoins en formations adaptées à la population qui nous concerne respectivement.

- Référent auprès d'**Unis Cité**, l'association en charge du service civique, nous venons de renégocier une convention qui nous liera pour la période 2018 – 2021 et préparons l'accueil d'une nouvelle promotion d'une vingtaine de volontaires.



## LES SIX PREMIERS MOIS

Issue de la loi NOTRe et élément du bloc obligatoire des compétences relatives au développement économique, la politique locale du commerce vise à renforcer l'approche intercommunale des problématiques commerciales. Elle doit donc s'entendre comme la capacité des collectivités à organiser leurs interventions respectives (communautaires ou municipales), en application d'une stratégie intercommunale. La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a fait le choix de réaliser un diagnostic territorial. Ce travail sera effectué par la CCI, s'appuiera sur l'observatoire du commerce, mais aussi sur les études en cours ou déjà réalisées par les communes entrées dans des démarches de

revitalisation de centre-bourg (AMI de juin 2015, ou Anjou Cœur de Ville). Sur la base de ce diagnostic, mais aussi des documents de planification déjà existants (le SCoT), la stratégie d'intervention sera précisée et un plan d'action concret sera décliné et lancé à partir de 2018.

## LA REVITALISATION DES CENTRE-BOURGS ET CENTRE-VILLES : UNE STRATEGIE DE RECONQUETE

### OPAH RD

Depuis le 1er janvier 2017 la Communauté d'agglomération a repris le pilotage stratégique de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement et de Développement (OPAH RD) de Doué-en-Anjou lancée en novembre 2016 pour 6 ans (proposition d'avenant à la convention en cours pour substitution de la collectivité en charge du projet de développement territorial). Ce projet de revitalisation du centre-bourg repose sur plusieurs volets : urbain, habitat (privé et social), patrimoine, commerces, services et équipements de proximité. La charge pour le suivi-animation représente 734 280€ TTC pour 6 ans, hors options et hors Opération de Restauration Immobilière (marché signé avec SOLIHA) potentiellement valorisés à hauteur de 70% en fonction des résultats obtenus (subventions de l'ANAH et du Département).

Les objectifs logements sont évalués à 320 logements sur 6 ans, répartis en 244 logements occupés par leur propriétaire et 76 logements locatifs.

Les abondements aux travaux sont estimés à 517 000€ TTC pour 6 ans (aides aux propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, façades).

### ANJOU COEUR DE VILLE

Parallèlement, l'agglomération poursuit la dynamique initiée en décembre 2015, en accompagnant 4 communes membres (Saumur, Vivy, Fontevraud-l'Abbaye et Montreuil-Bellay) pour la réalisation d'un plan guide pour la redynamisation de leur centre.

Inscrite dans la démarche du dispositif « Anjou cœur de Ville » proposé par le Département, l'agglomération propose ainsi de définir les conditions de faisabilité technique et financière pour la mise en œuvre à terme d'un véritable programme d'actions sur un périmètre d'intervention pertinent. A ce stade des réflexions en cours, les 4 communes avancent à vitesse différenciée.

La Communauté d'agglomération lancera à l'automne 2017 la consultation nécessaire pour la conduite de la 2ème étape du dispositif Anjou Cœur de Ville, à savoir, l'étude préopérationnelle pour une dépense estimée à 144 000€ TTC pour les 2 communes dont 96 000€ TTC à sa charge.

Le 7 juin dernier, la Communauté d'agglomération a lancé le 2ème appel à manifestation d'intérêt auprès des 49 communes membres pour un retour souhaité au 15 septembre 2017.

A l'issue, 3 à 5 communes seront à nouveau retenues pour intégrer le dispositif Anjou Cœur de Ville. Une demande de crédits supplémentaires sera en conséquence sollicitée dès l'automne 2017 pour couvrir ces dépenses d'ingénierie. Une réflexion sera également à conduire sur les moyens en personnel nécessaires pour accompagner cette montée en puissance de la stratégie de revitalisation portée par l'Agglomération.

## VEILLER A L'INSERTION DES JEUNES DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Un soutien à la Mission Locale du Saumurois pour l'accompagnement des jeunes est réalisé dont la nouvelle action Garantie Jeune. Une augmentation du temps des permanences de la Mission Locale sur le territoire Nord (Locaux situés à Allonnes) est prévue et une réflexion est portée sur un Projet de territoire avec l'ensemble des partenaires en direction des publics les plus éloignés de l'emploi (besoins en formations)

En ce qui concerne le soutien à l'Antenne d'Unis Cité, 20 jeunes en service civique seront accueillis et le service travaille sur la reconduction de la Convention 2018-2021 entre la Communauté d'Agglomération et l'Association Unis cité.

# SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

## OBJECTIFS

- Améliorer la qualité des installations d'assainissement non collectif sur les territoires, pour contribuer à la préservation de la qualité de nos milieux aquatiques,
- Harmoniser les tarifs et les pratiques en matière de Services Publics d'assainissement non collectif (SPANC),
- Garantir une bonne réactivité du service en respectant les délais.

## DENIS SAULEAU, 7<sup>E</sup> CONSEILLER DELEGUE



L'année 2017 est une année transitoire pour étudier une harmonisation du service SPANC au 1er janvier 2018 sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Agglo.

Un groupe de travail a été constitué en ce début d'année pour définir les grands prin-

cipes de cette harmonisation, les propositions ont été validées par la commission « eau et assainissement » du 8 juin dernier.



## LES SIX PREMIERS MOIS

Le début d'année 2017 a été mis à profit pour faire un état des lieux des conditions de réalisation du Service Publics d'Assainissement non Collectif (SPANC) des 4 ex EPCI, assurer la continuité de service des affaires en cours et mieux connaître l'ensemble du parc des ANC présents sur le territoire de la nouvelle agglomération (12 000 installations).

Une campagne de diagnostics de contrôles de bon fonctionnement de l'ensemble des installations d'ANC sera programmée sur les territoires des ex com com de Doué, Gennes et Longué en 2018, en plus de la réactualisation des diagnostics réalisés sur le territoire de l'ex agglomération de Saumur. Afin de faciliter les mises aux normes des installations présentant les risques sanitaires les plus prioritaires, l'agglo souhaite généraliser dès 2018 sur l'ensemble du territoire la mise en place de conventions de mandat avec l'agence de l'eau pour permettre aux usagers de mobiliser des subventions qui leur permettront de faire les travaux adaptés. En attendant, l'agglomération gère uniquement les conventions de mandat qui ont été conclues par l'ex com com de Longué.

Le groupe de travail a validé le principe d'application de pénalités pour la non réalisation de travaux au bout d'un an pour les biens immobiliers ayant fait l'objet d'une vente pour lesquels le diagnostic de l'ANC était de priorité 1 (non conformes avec risques sanitaires).

De plus, pour les installations classées en P1 (hors vente), il a été acté le principe d'appliquer des pénalités suite à la visite sur site et constat de non réalisation des travaux tous les 4 ans.

Enfin, le service a mis au point un plan de communication à destination des mairies, des notaires, des usagers et agences immobilières afin de bien identifier les interlocuteurs SPANC par secteur ainsi que le circuit de traitement des demandes de contrôle. A noter qu'une communication à destination des élus sera renforcée afin de leur présenter en fin d'année un bilan d'activité du service SPANC sur leur commune.

Le groupe de travail a validé les harmonisations pour les grandes thématiques suivantes :

- le recours systématique au SIG avec la matérialisation graphique des installations sur ce support et le niveau de priorité associé ;
- le jugement des installations (définition des priorités – P1R, P1, P2 et P3) ;
- le contenu et le niveau d'exigence de qualité des rapports remis aux usagers ;
- la fréquence des contrôles pour les différentes priorités définies ;
- les conditions d'application des pénalités et leur montant ;
- le choix du mode de gestion, avec une gestion en régie partielle (neuf + vente) couplée au recours à une prestation de service externalisée pour les contrôles de bon fonctionnement, ce qui nécessitera le recrutement d'un nouveau technicien SPANC ;
- une harmonisation tarifaire des différents contrôles qui sera effective dès le 1 janvier 2018 (moyenne des tarifs pratiqués par les 4 ex EPCI) ;

L'organisation du service a été ajustée lors du premier semestre de 2017 afin de prendre en compte les moyens internes existants pour exercer cette compétence, et être plus efficace, notamment pour la relation clientèle et la facturation.

Le service SPANC est aujourd'hui centralisé à Quai Carnot, l'organisation qui a été définie permet d'assurer une continuité de service et un contact permanent avec les usagers, de même qu'avec les communes. Des permanences (sur rendez vous uniquement) peuvent être organisées de manière ponctuelle sur Longué.

Afin d'être plus efficace, le service devrait se doter d'un nouveau logiciel métier SPANC dès la fin d'année, facilitant ainsi les tâches de facturation, la production des rapports ainsi que l'interface avec le SIG.

Les contrôles terrain seront également facilités avec la mise à disposition des agents de tablettes pour automatiser les saisies et les exports vers le logiciel métier et traiter les demandes dans les meilleurs délais.

